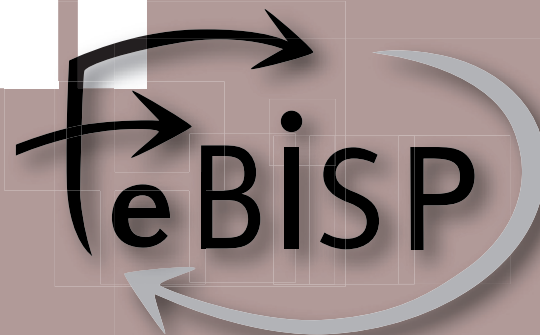


L'insertion

DU 15 JUIN AU 15 OCTOBRE 2008 • N°77



Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19

Dans les coulisses de la FeBISP : rapport d'activités 2007

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



L'insertion est la revue de la FeBISP
(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
et d'économie sociale d'insertion)
Bimestriel, ne paraît pas en juillet - août
Editeur responsable : Gabriel Maissin

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Gabriel Maissin, administrateur délégué / maissin@febisp.be
Suzanne Beer, secrétaire générale / beer@febisp.be
Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be
Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be
Pierre-Alain Gerbeaux, coordinateur ISP / gerbeaux@febisp.be
Tatiana Vial Grösser, attachée relations publiques et information / vial@febisp.be
Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be
Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be
Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be

Impression : CF2M – Rue Berthelot 114-116 – B1190 Bruxelles
Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen
et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

3 Édito

4 **En bref** : Aujourd'hui les sociétés coopératives, demain les autres formes d'entreprises et les associations ; Financements de l'économie sociale d'insertion bruxelloise en 2008 : les montants ont été votés ; Le gouvernement n'a pas fini d'activer les chômeurs ; Bruxelles de plus en plus précaire ; Une charte pour l'associatif

5 **Sur le vif** : L'ISP dénonce les dérives de l'activation des demandeurs d'emploi

8 **Sur le vif** : Au départ, une initiative volontaire...

10 **Lu, vu, entendu** : Le 27 mai dernier, le Centre pour l'Égalité des Chances organisait un séminaire sur le thème : Emplois titres-services, marchepied ou chausse-trappe pour les personnes pauvres ? ; Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur, édition 2008 ; Offre d'emploi discriminatoire : interdit mais pratiqué ; Plus de 100 000 travailleurs étrangers en Belgique soumis à l'exploitation sauvage de leur main-d'oeuvre : à qui profite ce crime ?

Dossier : Dans les coulisses de la FeBISP : rapport d'activités 2007

22 **Brèves de nos membres** : PretNet Services s'agrandit ; Léopolyv, l'insertion et les contrats de quartier ; Remue-Ménage, un nouveau membre de la FeBISP ; InterS : intersection entre le privé et l'associatif ; Un site qui sent bon la cannelle

23 **Rencontre avec** : Frédérique Mawet

25 **Reportages** : Les compétences transversales à la Une

28 **Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ?** : Erasme et une fable parmi d'autres

29 **Le coin de l'employeur** : Le rôle de la personne de confiance ; Sous le soleil de l'été... Le job d'étudiant ; Les heures « perdues » par « dysfonctionnement » des transports en commun ; À pied, à cheval, en voiture ou... à vélo au boulot !

30 **Réseautage FeBISP** : Autre séminaire de qualité consacré aux compétences transversales au CSEF ; La CESSoc déménage ; De la CCPQ au SFMQ ; Réforme du partenariat Actiris pour les OISP : en route pour 2009 ; Validation des compétences ; Formation en Alternance : revalorisation par l'homogénéisation ; Appel à projets fédéral 2008 pour l'économie sociale ; Le fonds de l'économie sociale et durable en voie de régionalisation

32 **L'Agenda et les annonces**

Chers lecteurs,

Vous avez de 7 à 77 ans, vous lisez le numéro 77 et nous vous proposons comme dossier un rapport d'activités 2007... Il y aurait plus folichon pour fêter l'événement, pensez-vous déjà. Et non, ceci n'est pas un rapport d'activités ordinaire, c'est un condensé, la substantifique moëlle que nous avons tenté de rendre attrayante. Vous y saurez tout de notre fédération, des dossiers qui nous ont occupés toute l'année, des lieux où nous étions, des événements que nous avons organisés ou auxquels nous avons participé, bref, tout sur tout en insertion socioprofessionnelle et en économie sociale d'insertion.

Deux « *Sur le vif* » passionnants : l'un sur l'état de nos travaux concernant l'activation des demandeurs d'emploi. Un groupe de travail de la FeBISP se penche sur la question, analyse les dérives possibles pour préparer l'étape suivante : des propositions. Mais nous n'en sommes pas là, l'heure est aujourd'hui aux simples constats, et ce n'est pas triste (ou plutôt si, ça l'est). L'autre « *Sur le vif* » : l'initiative volontaire de certains organismes, notamment d'ISP, de travailler en profondeur, avec l'aide du Fonds social culturel et sportif, l'élaboration d'un plan de formation pour leur organisation : pas simple du tout. Cela demande de la concertation, de la créativité, de l'adaptation, bref la route est longue mais elle en vaut la peine.

Une belle *Rencontre* : Frédérique Mawet, directrice du Ciré et co-fondatrice de la FeBISP, nous livre non seulement ses indignations mais surtout met la problématique des réfugiés et des sans-papiers à plat et bat en brèche quelques soi-disant vérités trop répandues. Non, dit-elle, travail clandestin et pénuries de main-d'œuvre ne sont pas liés, non les pensionnaires des centres fermés ne sont pas des délinquants, non la régularisation ne résout pas tout, et oui, il faut s'interroger sur certains métiers délaissés par les Belges : ne serait-ce pas que les conditions de travail ne sont pas acceptables ? Belgique, terre d'accueil ? Pas encore...

Un *Reportage* grâce auquel enfin vous allez tout comprendre des « compétences transversales », mot barbare brandi à tout bout de champ et mis à toutes les sauces, mais qui jusqu'ici pour la plupart des gens, avait un contenu trop vague, ne cernait rien sinon du vent. Pire : comment peut-on apprendre du vague ou du vent ? Ici, c'est concret, c'est simple à comprendre, enfin on voit ce que ça veut dire.

À travers les rubriques « *En bref* », « *Le coin de l'employeur* », « *Réseautage FeBISP* » et « *Brèves de nos membres* », vous trouverez tout ce que vous voulez savoir sur le secteur de l'ISP et de l'ESI à Bruxelles, en Belgique et dans le monde. Des informations que nous avons digérées et traitées, des nouvelles de nos membres, des événements auxquels nous sommes allés et dont nous tenons à vous informer, des nouvelles de nos partenaires, une information sur la charte de l'associatif, beaucoup d'informations tournant autour de la précarité et de la pauvreté (ben oui, c'est tellement la réalité) etc, etc.

Enfin, nous vous invitons à lire « *Allo Bruxelles, Allo la terre* » pour vous détendre, et la rubrique « *Lu, vu, entendu* », passionnante elle aussi, notamment grâce à un bref aperçu de l'étude sur les associations en Belgique, sur les travailleurs étrangers en Belgique et sur les emplois titres-services. Voilà, très chers et fidèles lecteurs, ce que vous allez trouver dans notre numéro 77. Bonne lecture et... la suite au prochain numéro !

L'équipe de la FeBISP

Aujourd'hui les sociétés coopératives, demain les autres formes d'entreprise et les associations ?

Febecoop, fédération belge de l'économie sociale et coopérative, nous fait part de ceci : depuis plusieurs mois et dans plusieurs pays d'Europe, la Commission Européenne instruit diverses plaintes introduites à l'encontre de sociétés coopératives par des concurrents privés en France, en Espagne et en Italie. Celles-ci s'inscrivent dans une démarche générale qui cherche à affaiblir les législations coopératives nationales en suggérant que les régimes fiscaux qui en découlent seraient des Aides d'État déguisées. Si ce dossier ne représente pas à ce stade de danger majeur pour les sociétés coopératives belges, il risque néanmoins d'établir, en cas de jurisprudence défavorable, une hiérarchie entre les diverses formes juridiques d'entreprise qui considérerait, de facto, le statut coopératif comme une exception au régime du droit commun des sociétés basé sur les seules entreprises de capitaux. Coopératives Europe lance une pétition internationale pour protester contre ces attaques répétées à

l'encontre du système coopératif. Aujourd'hui, ce sont nos entreprises coopératives et leurs valeurs qui sont attaquées. Et demain, toutes les autres formes de sociétés de personnes ? Les mutuelles ? Les associations ? Signez la pétition sur <http://www.gopetition.com/petitions/hands-off-our-coops.html>. Plus d'infos sur <http://www.febecoop.be>

Financements de l'économie sociale d'insertion bruxelloise en 2008 : les montants ont été votés

Cette année encore, les calculs nécessaires pour établir les financements à octroyer à chacune des 62 ILDE et EI bruxelloises ne furent pas simples : en effet, les montants mentionnés dans l'ordonnance du 18 mars 2004 sont théoriques et fixés « dans la limite des crédits budgétaires ». Le budget 2008, doté à hauteur de 4.500.000 Euros, représentait 72% environ de ce sur quoi tablaient les projets. Le 22 mai, le gouvernement a voté des montants, en suivant l'avis donné par la plate-forme de concertation de l'économie sociale. Les principes appliqués :

- les entreprises et ASBL agréées ne peuvent pas recevoir moins que

l'année passée sauf si elles ont connu une diminution du volume de l'emploi ;

- le financement commence à 46.000 Euros pour les entreprises qui embauchent de 1 à 4 ETP public-cible ;
- au passage à la tranche supérieure : + 4.500 Euros et + 13.800 Euros en alternance ;
- le financement est calculé sur la même base pour tous sauf pour : les projets qui, selon ce principe, auraient reçu moins que l'année passée, et qui bénéficient d'une compensation ; les projets nouvellement agréés qui reçoivent un financement pour 3/4 d'année ; les entreprises qui sont au-delà de 50 travailleurs et qui reçoivent une « prime » de 10.000 Euros.

Le gouvernement n'a pas fini d'activer les chômeurs

Nous vous le disions dans L'insertion n° 76, l'activation des demandeurs d'emploi a déjà été modifiée. Cependant, la Ministre fédérale de l'Emploi, Joëlle Milquet, a d'autres ambitions, se basant sur les effets positifs de l'activation en termes de reprise de formation, d'études et de réduction du chômage. La dernière modification ramenait le délai du premier

entretien obligatoire de 21 mois à 18 mois ; Madame Milquet veut ramener cette période à 3 mois pour les jeunes de moins de 18 ans sans diplôme de l'enseignant supérieur, à 6 mois pour les jeunes avec un diplôme supérieur et à 9 mois pour les plus de 25 ans. La Ministre est également consciente des problèmes de coordination entre l'ONEm et les services régionaux (Actiris pour Bruxelles). Le premier contact serait pris en charge uniquement par les services régionaux car ils ont une approche d'accompagnement et non de sanction. L'ONEm n'interviendrait que 9 mois plus tard. Une évaluation se ferait tous les 12 mois et au bout de trois évaluations positives, le demandeur d'emploi qui malgré ses efforts reconnus serait toujours sans emploi, obtiendrait un contrat d'insertion ou de travail. La FeBISP suit ce dossier de près.

Bruxelles de plus en plus précaire

En 2007, 6 230 habitants de la ville de Bruxelles ont accumulé un tel retard dans le paiement de leurs factures d'électricité, gaz ou eau que leurs noms figuraient sur les listes transmises au CPAS de Bruxelles dans le cadre des ordonnances en matière de

fourniture d'énergie/eau. Entre 2004 et 2007, le nombre de personnes au sein de ces listes a tout simplement triplé alors même que les subsides, notamment fédéraux, ont diminué ! Les causes du surendettement sont nombreuses : divorces, perte d'emploi, etc. Dans 14% des cas, ce sont les dettes énergétiques qui ont déclenché la demande de médiation. Les constats du terrain sont alarmants : les situations des ménages précaires et celles des ménages à revenus moyens s'aggravent. Phénomène nouveau, les revenus moyens voient leurs conditions de vie fortement diminuer et deviennent des « working poors ». Yvan Mayeur, président du CPAS de Bruxelles-Ville propose plusieurs pistes. Premièrement, il plaide pour une fusion des différents fonds (eau, chauffage et énergie) afin de diminuer les dépenses et en entendre l'accès. Ensuite, il compte déposer une proposition de loi sur « la faillite personnelle » qui serait le seul moyen de remettre le compteur des dettes à zéro pour certains. Le débat est ouvert.

Une charte associative

De tous temps, les associations ont détecté joué un rôle de relais entre le citoyen et les pouvoirs

publics. En plus d'assurer un rôle primordial dans le fonctionnement de la démocratie, elles rendent des services fondamentaux aux personnes et renforcent la cohésion sociale et la solidarité. Pour faire face à ces défis, le secteur associatif emploie 165.000 travailleurs équivalents temps plein en Wallonie et à Bruxelles et mobilise également des centaines de milliers de citoyens volontaires. Cette caractéristique de l'action associative a aussi un impact économique important. Un volontaire consacre en moyenne 7 heures par semaine à son engagement associatif. La valeur ajoutée annuelle du secteur est donc considérable. Pour ces raisons, les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ainsi que le Collège de la Cocof ont souhaité améliorer la structuration des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif, sous la forme d'une Charte associative. Ce vendredi, le Gouvernement conjoint « Communauté française – Cocof – Région wallonne » a adopté en première lecture ladite Charte associative. Plus d'infos sur www.febisp.be.

L'ISP dénonce les dérives de l'activation des demandeurs d'emploi¹

Tatiana Vial Grösser

En 2004, les Régions et les Communautés décident de mettre en place « pour tous les chômeurs un droit à l'accompagnement lié à l'obligation d'y collaborer de manière active »². Ce « droit obligatoire » se divise en deux volets : le suivi des chômeurs, du ressort de l'Office national de l'Emploi (ONEm) et l'accompagnement des chômeurs, du ressort des services publics pour l'emploi, c'est-à-dire Actiris pour Bruxelles. Cette activation des chômeurs est l'un des fers de lance de la politique de l'état social actif pour combattre le fléau qu'est le chômage. Sans aucun doute né de bonnes intentions, il est temps d'estimer ce qu'il en est sur le terrain. Début 2008, la FeBISP a lancé un premier recensement afin d'évaluer les impacts de cette politique sur le travail de l'ISP.

De la responsabilité collective à la responsabilité individuelle

L'État social actif, qui a pris la place de l'État-social-providence, prône une responsabilisation individuelle, contrairement à l'État-providence qui se basait sur un principe de responsabilité collective matérialisé par les dispositifs d'imposition et de redistribution³. Le nouvel argument « des droits et des devoirs », tant entendu ces derniers temps, a justifié une série de politiques qui octroient l'aide sociale uniquement à ceux qui le méritent. C'est ce que l'on appelle l'activation, bien entendu, l'activation des chômeurs est de cette veine-là. Hier, concernant l'emploi, il y avait des demandeurs, aujourd'hui, il y a des chercheurs. Un subtil glissement sémantique qui cache un tremblement de terre en pratique.

Activons-nous mais ne courons pas dans tous les sens !

Au-delà du débat de principe, beaucoup se questionnent sur la mise en pratique de cette politique d'activation. Le gouvernement intérimaire l'avait évaluée et le site

du ministère du Service public fédéral de l'emploi affichait la satisfaction du comité d'évaluation. Suite au premier recensement opéré par la FeBISP, force est de constater que tout le monde ne partage pas l'enthousiasme de ce comité.

Augmentation d'activité sans augmentation de personnel

Les premiers organismes à être touchés par cette politique sont certainement les Missions Locales puisqu'elles sont chargées d'accueillir les demandeurs d'emploi. Entre 2004 et 2007, certaines d'entre elles ont vu leur public doubler. « Si nous ajoutons aux demandeurs d'emploi qui se sont présentés via l'ONEm (470 personnes), ceux qui nous sont envoyés par les agents d'Actiris (293 personnes), cela donne 763 personnes sur 1.401, soit 54,5% du total des nouveaux inscrits. En conséquence, plus d'une personne sur deux se présente aujourd'hui à la Mission Locale en raison d'un contact préalable soit avec l'ONEm, soit avec Actiris. En parallèle, nous constatons que le nombre de nouveaux inscrits a augmenté de 61,9% depuis 2004 »⁴. Le taux des demandeurs d'emploi activés atteint 10 à 25% de la totalité des personnes faisant appel à eux.

¹ Cet article est également publié dans une autre version au sein du *Bruxelles Informations Sociales* n°159

² Accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs du 30 avril 2004

³ Voir « Sous couvert d'un appel inflatoire à la responsabilité individuelle, ne sommes-nous pas les témoins d'une responsabilisation collective ? », Jean-Louis Genard in *La Revue nouvelle* n°12, p 63-69

⁴ In « Rapport d'activités 2007 » de la Mission Locale de Molenbeek





Les Missions Locales ne verraient aucun inconvénient à voir leurs activités ainsi augmentées si elles avaient reçu les subsides nécessaires pour engager du personnel supplémentaire. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Le manque de personnel nécessaire est démotivant pour les équipes et pour les demandeurs d'emploi qui ne trouvent plus de réponse totalement adéquate à leurs problématiques.

Résultat : la force de travail des agents des Missions Locales est éparpillée envers une foule trop nombreuse et devient sérieusement insuffisante.

Demandeurs d'emploi sous pression

Les Missions Locales constatent l'afflux d'un nouveau type de public constitué par des personnes psychologiquement fragiles. La fracture sociale augmente la violence des rapports en général. L'activation d'un public psychologiquement fragile ne fait qu'accroître ce phénomène. Ces personnes vivent mal le fait de devoir rendre des comptes alors que personne ne s'est préoccupé de leur problème d'emploi ; elles deviennent agressives. Les organismes ISP n'ont ni le temps ni les moyens nécessaires pour accompagner valablement ce nouveau public.

Chercher de l'emploi ou chercher des preuves

Le public activé demande surtout une preuve de sa venue. Cela engendre un alourdissement du travail administratif, et cela disperse plus encore les forces de travail déjà insuffisantes. Un changement s'opère : de la recherche d'emploi vers la recherche de preuve de recherche d'emploi. Évolution dont les organismes d'ISP paient les frais puisqu'ils doivent répondre à cette nouvelle demande dénuée de sens social et sans personnel supplémentaire. Ce dérapage va à l'encontre de l'objectif de l'insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, les preuves requises par l'instance de contrôle sont souvent difficiles à remplir pour un public peu qualifié qui a tendance à ne pas tenir à jour, de manière

formelle, les différentes démarches qu'il effectue. Il risque d'être ainsi sanctionné et exclu.

Activation et vocation

Une orientation professionnelle est un travail qui demande du temps et du calme. Le public activé débarque en urgence. Il ne se sent pas libre de penser sereinement à son parcours et de poser un choix réfléchi. Ce manque de temps de réflexion a de graves impacts sur le parcours d'insertion : entamer une formation qui ne convient pas uniquement pour échapper au contrôle, l'abandonner, ne pas trouver d'emploi, être confronté à un nouvel échec, etc.

En résumé, la spirale de la marginalisation guette. Et l'exclusion n'est jamais bien loin. Tout ce contre quoi l'ISP se bat quotidiennement pointe ainsi le bout du nez. Des bases posées en vitesse ne permettent pas de mener à bien un projet sur du long terme, ce que vise justement l'insertion socioprofessionnelle.

Augmentation de la demande de formation sans augmentation de l'offre

Sachant que le fait de suivre une formation protège du contrôle, de nombreux demandeurs d'emploi s'inscrivent en formation. Néanmoins, faute de subsides, l'offre de formation n'a pas pu être augmentée en conséquence.

Résultat : de longues listes d'attente dont certaines atteignent un an. Ce délai est démotivant pour les demandeurs d'emploi.

Instabilité des situations et démotivation

Malgré la sélection mise en place par les OISP, certains demandeurs d'emploi mus par d'autres motifs que le désir de se former passent par les mailles du filet et se retrouvent en formation. Ils se sentent ainsi protégés et continuent à lutter contre





toutes les difficultés que le manque de travail engendre : précarité, pauvreté, logement, etc. la liste est innombrable. Ces demandeurs ne sont pas dans une situation assez stable pour leur permettre de se concentrer sur leur formation. Certains d'entre eux abandonnent, d'autres continuent. Deux attitudes qui engendrent des problèmes spécifiques.

Une fois inscrits, certains demandeurs d'emploi activés se croient à l'abri des sanctions et abandonnent la formation. Cet abandon a de graves répercussions sur eux et sur l'ISP. Au niveau individuel, le demandeur d'emploi peut être sanctionné pour ne pas avoir continué sa formation. Au niveau du dispositif d'insertion socioprofessionnelle, les places sont perdues puisqu'elles ne peuvent être comblées après le début de la formation. Ce qui, au vu de l'importante demande de formation, est un gâchis.

Pour les personnes qui continuent la formation uniquement pour être à l'abri du contrôle, cette formation ne leur apportera sans doute pas les changements qu'elle apporte à une personne motivée et sera moins efficace en terme de débouchés à l'emploi. De plus, les outils pédagogiques créés par les organismes d'ISP ne sont pas prévus pour un public peu motivé. Comment apprendre à quelqu'un qui ne veut pas apprendre ? Question à laquelle aucun pédagogue n'a encore trouvé de réponse.

Activation de l'exclusion ?

Les demandeurs d'emploi, et en particulier les moins qualifiés, doivent faire face à de nombreux problèmes pour trouver un emploi : garde des enfants, horaire incompatible avec une vie familiale, délais d'attente pour entrer en formation, difficulté d'équivalence des diplômes, discrimination à l'embauche, volume d'emploi insuffisant à Bruxelles pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, etc.

Il serait trop facile de dire que rien n'est fait pour parer à ces problèmes, au contraire. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour faciliter l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi. Néanmoins, sur le terrain, ces obstacles sont vivaces.

Bien entendu, l'activation a des impacts positifs sur certaines personnes, mais il s'agit plutôt de cas isolés, c'est pourquoi les organismes d'ISP questionnent la pertinence d'activer le public le plus éloigné de l'emploi alors que les places en formation et les emplois disponibles sont insuffisants.

La politique d'activation a pour objectif « de lutter contre le chômage et en particulier de prévenir le chômage de longue durée »⁵. Pour ce faire, elle propose « que soit créé, à terme, pour tous les chômeurs un droit à l'accompagnement ». En contrepartie, elle impose un contrôle accru des demandeurs d'emploi qui ont « l'obligation d'y collaborer de manière active »⁶.

L'activation veut donc aider les demandeurs d'emploi à trouver de l'emploi, mais en donne-t-elle les moyens à ceux et celles qui luttent pour cette cause ? À ce jour, la réponse est sans appel : non. Sans se donner les moyens de sa politique, l'activation se borne à vérifier la collaboration active ou non du demandeur d'emploi. Sans augmentation des subsides, sans possibilité additionnelle d'accompagnement, sans augmentation de l'offre de formation, la politique d'activation se limite au volet « contrôle » alors que l'accompagnement est dans les faits loin d'être devenu un droit.

Les obstacles auxquels les demandeurs d'emploi doivent faire face sont écrasants, il serait sans doute plus efficace en termes d'emploi de travailler à les lever plutôt qu'à activer des personnes pour lesquelles le manque d'emploi est criant.

⁵ Accord de coopération du 30 avril 2004

⁶ Accord de coopération du 30 avril 2004

Au départ, une initiative volontaire...

Michèle Hubin

Dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, on n'a pas attendu d'y être contraint pour se lancer dans la formation continue. Le Fonds de la Formation Continué des travailleurs de l'ISP bruxelloise a été institué dans le cadre de l'Accord non marchand et a d'emblée imposé une dotation de 1% de la masse salariale financée par les pouvoirs subsidants (Actiris pour les Missions Locales, Cocof pour les Oisp).

Par ailleurs, suite à l'accord interprofessionnel du 18 novembre 1988 instaurant une cotisation obligatoire prévoyant « des initiatives pour l'emploi et la formation des groupes à risque », les Commissions paritaires du Non Marchand ont progressivement créé, par Convention collective de travail (CCT), des Fonds sectoriels ayant notamment des objectifs liés à la formation.

Dans cette perspective, le Fonds de sécurité d'existence de la Commission Paritaire 329 pour les Communautés française (Wallonie Bruxelles) et germanophone a été créé le 20 mars 1997 par une CCT, rendue obligatoire par A.R. du 22 octobre 1997, alimenté par une cotisation de 0.1%, prélevée sur les cotisations de sécurité sociale, fixée dans les accords interprofessionnels.

La spontanéité devient une obligation...

Le dernier accord interprofessionnel (2007/2008) a enjoint les secteurs à élaborer, dans le cadre de la concertation sociale biennale, des pistes appropriées afin d'intensifier leurs efforts en matière de formation. Concrètement, cela signifie que les secteurs doivent négocier, à l'échéance de septembre 2008, des accords visant à :

- soit accroître l'investissement annuel en formation de 0,1% de la masse salariale ;
- soit augmenter annuellement le taux de participation des travailleurs aux formations.

Ces deux domaines d'action peuvent se décliner en différentes actions : engagement à réaliser des plans de formation, augmentation de la cotisation aux fonds de formation, etc.

En outre, l'Arrêté royal du 10 février 2008, a apporté un certain nombre de modifications au bilan social visant notamment, à accroître la visibilité en matière d'efforts de formation consentis par les entreprises. Rappelons que le bilan social est une obligation annuelle incombant à toute asbl qui occupe au moins 20 Equivalents temps plein (ETP). Evidemment, ce seuil ne concerne pas tout le monde, en particulier, nos « petits » Oisp, mais les indicateurs qui en découlent peuvent aider à prendre le pouls du terrain. À titre d'illustration, les indicateurs de formation issus des bilans sociaux entre 2002 et 2006 font état d'un pourcentage de 1,09% des frais de personnel consacrés à la formation¹ « formelle ».

S'il est encore besoin de se convaincre que, dans le non marchand, les intentions sont bonnes...

Une piste lancée par l'Union Francophone des Entreprises du Non Marchand (UFENM) consiste à mettre sur pied un outil de mesure des efforts de formation. Il pourrait ressortir de cet outil deux utilités directes : une analyse des paramètres-clé de la consommation de formation et une visibilité pour chaque association de sa situation au regard des autres associations du secteur.

¹ On parle ici de formation « formelle », par opposition à la formation « informelle ». Elle se caractérise par des cours ou des stages conçus et dispensés par des formateurs externes. Elles s'adressent le plus souvent à un groupe d'apprenants et donnent lieu à un certificat de fréquentation





Une réflexion en miroir sur les objectifs de l'institution

Une autre initiative, celle du Fonds social socioculturel et sportif, joue les allures de précurseur dans la volonté d'impulser les initiatives de formation. En effet, dès 2006, faisant suite à l'évaluation des actions précédentes, le Fonds social socioculturel et sportif prend conscience qu'il apparaît important d'aider les associations à identifier et structurer leurs besoins en matière de compétences professionnelles. Former d'accord, mais qui, pourquoi, comment, avec quelles retombées pour l'association ? Autant de questions qui jaillissent sans que les besoins soient pour autant structurés. Dès lors, le Fonds lance une action pilote en matière de plan de formation. Elle consiste à proposer un soutien financier, méthodologique et un accompagnement individualisé afin de permettre aux associations du secteur de construire leur premier Plan de formation.

Vu le caractère expérimental de l'action, un maximum de 30 candidatures ont été sélectionnées. Parmi elles, celles de deux Missions Locales qui décident de relever le défi. Par une grise matinée de printemps 2008, ainsi que cela avait été prévu, cette action pilote a donné lieu à une évaluation finale. C'était à Charleroi, où une quarantaine de personnes issues de 24 organisations du secteur ont fait le point sur la mise en œuvre de l'opération « Plan de formation » dans leur structure, ainsi que sur leurs besoins en outils concrets. Une action pilote se devait bien de tirer quelques leçons avant de pouvoir étendre l'opération. Pour rappel, un plan de formation a pour objectif d'aider les institutions à prendre elles-mêmes la mesure de leurs besoins individuels et collectifs par le biais d'une démarche pluriannuelle et collective.

Pour évaluer et mesurer les difficultés mais aussi les succès engrangés par ce projet-pilote, trois ateliers furent organisés. Tous avaient un seul souci : celui d'échanger les pratiques expérimentales afin d'en retirer des constats transversaux. L'atelier auquel nous avons participé proposait une démarche en deux temps : une réflexion axée sur le déroulement du projet, une autre sur ses points positifs et écueils.

Comment ont évolué les projets ?

Quand la démarche a-t-elle débuté ? Sauf exception et sans préjuger de son degré d'aboutissement, le chemin est long avant que la procédure n'arrive à maturation. La plupart font remonter leur réflexion de départ à environ trois ans.

Par qui est portée la démarche ? Les initiatives se déclinent au cas par cas ; Conseil d'administration seul ou avec l'Assemblée générale, le responsable GRH, la direction (seule ou en partenariat avec la délégation syndicale), un comité de pilotage spécialement créé pour l'occasion. Et puis, il y a les situations plus complexes de « décrochage » d'un des partenaires comme cette expérience d'un comité de pilotage qui se lance dans une démarche précipitée sans assurer la diffusion du projet vers l'équipe se privant dès lors d'un essentiel relais du terrain.

Avec quel soutien ? Ici encore, les réponses sont variables et dépendent souvent de la précédente en ce sens que l'initiateur du projet trouve souvent un relais dans les instances (CA, AG, Comité de direction, DS ou CPPT/CE). La plupart du temps, le soutien est venu en cours de démarche et l'expérience s'avère d'autant plus riche que le relais est assuré par des profils de fonction différents.

Où en est-on dans la démarche ? La disparité des expériences fut riche d'enseignements. Certaines associations avouent n'en être nulle part ou alors aux balbutiements de la démarche tandis que d'autres ont déjà basculé dans « l'opérationnalisation » qui peut aller de la programmation et la mise en œuvre d'actions de formation ou déboucher sur une supervision collective, conditionnelle à tout développement ultérieur de l'action.

Le travail en atelier s'est conclu sur l'établissement d'un bilan en procédant à un bref relevé des points positifs et négatifs. Les participants ont néanmoins relevé le caractère complexe de la démarche insistant sur les multiples détours de la concertation continue au fil du processus ainsi que sur le difficile passage entre la définition des besoins de compétences en besoins de formation. Mais dans le cas d'un aboutissement de la démarche « Plan de formation », les acteurs soulignent la possibilité de voir s'établir une clé de répartition entre formations collectives et formations individuelles : la réflexion permet un dosage « subtil » avec transparence. Plus globalement, elle permet de rationaliser les demandes. Et au-delà de l'analyse des besoins concrets, la réflexion enclenchée permet d'induire une réflexion en miroir sur les objectifs de l'institution. Expérience positive pour qui s'y lance avec ses lourdeurs, ses lenteurs, ses allures de grande bataille et de petites victoires.

Le 27 mai dernier, le Centre pour l'Égalité des Chances organisait un séminaire sur le thème : Emplois titres-services, marchepied ou chausse-trappe pour les personnes pauvres ?

En 2007, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale consacrait un chapitre de son rapport bisannuel 2007 - intitulé « Lutter contre la pauvreté. Évolutions et perspectives » - aux titres services. Les articles de presse qui ont entouré ce chapitre ont suscité des interpellations de la part des organisations de terrain. Le séminaire du 27 mai offrait l'occasion de poursuivre le débat de société sur les titres services, et d'examiner dans quelle mesure ce mécanisme contribue à lutter contre la pauvreté. En outre, il a permis d'élargir les échanges à des acteurs n'ayant pas participé à la concertation. Syndicats, employeurs titres-services de tous types, fédérations d'économie sociale et chercheurs universitaires se sont donc relayés au sein de « panels » pour faire part de leur point de vue. Les débats étaient animés de main de maître par des animateurs de la VRT et de la RTBF. Qu'en retenir ? Qu'il subsiste des zones d'ombre sur l'impact réel des titres-services

sur la création nette d'emplois de qualité. Mais que tout n'est pas à jeter dans ce dispositif et que les employeurs honnêtes se retrouvent dans toutes les catégories : organisations publiques, privées commerciales et d'économie sociale. Mais dans des proportions semble-t-il variables. Et que les contrôles sur les entreprises et leurs pratiques doivent être nettement renforcés. Et aussi quelque chose de plus tangible à se mettre sous la dent : une étude menée conjointement par le CERISIS et le Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège pour le compte de la Politique scientifique fédérale qui tend à confirmer ce dont on se doutait déjà : la qualité des emplois titres-services proposés est nettement supérieure dans l'économie sociale que chez les autres opérateurs, et ces emplois sont créés au profit de travailleurs nettement plus désavantagés sur le marché de l'emploi en termes de niveau de formation et de passé professionnel (statut de chômeur avant l'accès à l'emploi titres-services). L'article d'Arnaud Henry, Stéphane Nassaut, Jacques Defourny et Marthe Nyssens « Titres-services : régulation quasi-marchande et performances comparées des entreprises prestataires » qui était distribué en séance paraîtra dans la Revue Belge de Sécurité Sociale (<http://socialsecurity.fgov.be/bib/rbss.htm>) et sera mis en ligne sur

le site du Service de lutte contre la pauvreté : <http://www.luttepauvrete.be>.

Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur, édition 2008

Les associations jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie belge. Ce secteur a crû les dernières années de manière plus forte que tous les autres. Cette évolution s'est traduite notamment par une croissance régulière de l'emploi, avec une moyenne de près de 3% par an, et une augmentation de leur contribution au PIB, de 4 à 4,6%. Près d'un travailleur salarié sur dix aujourd'hui en Belgique est actif dans une association (hors enseignement). Telles sont quelques-unes des conclusions révélatrices de l'étude « Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur » que la Fondation Roi Baudouin a confiée à l'Université de Liège (Centre d'Économie sociale), et à l'HIVA (Hoger Instituut van de Arbeid, KUL) et dont les résultats ont été débattus le vendredi 9 mai lors d'une matinée d'étude à la Banque Nationale de Belgique. On y apprend ainsi, entre autres choses intéressantes, que c'est la branche de l'action sociale qui

participe le plus à la croissance du secteur associatif : en effet, d'une part, c'est dans cette branche que se créent le plus d'emplois (+39 512 ETP sur la période 1998-2005) ; d'autre part, elle se caractérise par un taux de croissance (+46,9%) plus de deux fois plus élevé que celui de l'ensemble du secteur des ASBL (+22,5%). Par ailleurs, c'est dans la culture, les sports et les loisirs que l'emploi associatif connaît le taux de croissance le plus élevé (+84,7%), même si c'est avec un volume de création d'emplois plus faible en termes absolus (+8 886 ETP). L'étude peut être téléchargée gratuitement sur le site de la Fondation Roi Baudouin : http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/05_Pictures_documents_and_external_sites/09_Publications/PUB_1796_LesAssociationsEnBelgique_2008.pdf ou commandée au 070 233.728.

Offre d'emploi discriminatoire : interdit mais pratiqué

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a publié une étude « L'âge dans les offres d'emploi » sur base des offres d'emploi néerlandophones et francophones. Les sources pour les offres francophones sont les journaux Références et Vlan et

les sites Stepstone et Le Forem. Du côté néerlandophone, les sources sont les journaux Vacature, Jobat et Streekkrant et les sites Monster, Stepstone et VDAB. Le CECLR a épluché 3400 offres sur lesquelles 247 annonces faisaient une « référence de manière directe ou indirecte à l'âge ». Ce qui représente plus de 7%. Une extrapolation sur base annuelle donne un total d'environ 6000 offres d'emploi faisant référence à l'âge. Pour finir, l'étude offre une liste de recommandations afin de ne plus faire entrer le critère de l'âge lors de la sélection. L'étude est téléchargeable sur le site www.diversite.be.

Plus de 100 000 travailleurs étrangers en Belgique soumis à l'exploitation sauvage de leur main-d'oeuvre : à qui profite ce crime ?

Bien qu'il ne s'apparente plus à la traite négrière d'autrefois, l'esclavage n'a cependant pas disparu. On parle à présent de travail servile ou d'exploitation économique. Si cette traite d'êtres humains revêt les formes les plus indignes à travers le tiers-monde, elle a désormais atteint le cœur de l'Europe. L'esclave moderne est domestique, cuisinier, bûcheron, ouvrier dans la confection et le

bâtiment. Migrant le plus souvent, il a quitté son village du sud de la Chine, fui un bidonville d'Afrique de l'Ouest ou déserté un ghetto rom d'Europe Centrale. La Belgique, parmi d'autres improbables Eldorado, est son point de chute. Partout, de Charleroi à Anvers, de Bruxelles à Liège, des milliers de personnes en séjour illégal alimentent une immense économie souterraine, entretenue par des recruteurs et des marchands de sommeil, profitable à un grand nombre d'entreprises et de particuliers. Confection, bâtiment, horeca, agriculture,... le processus de la traite concerne quantité de secteurs. C'est là un des derniers avatars de la mondialisation. La main-d'oeuvre immigrée qui en est victime est quasi systématiquement charriée par des réseaux criminels transnationaux qui en tirent des profits considérables. D'inquiétantes filières se profilent dont les activités touchent aux trafics les plus divers ainsi qu'au renseignement et au terrorisme. Elles s'abritent derrière des paravents légaux et exploitent les failles du système répressif mis en place par les autorités belges. Ce système, dangereusement poreux, est perméable à toutes les infiltrations. Le livre de Frédéric Loore et de Jean-Yves Tistaert conduit au cœur de cet univers occulte.

LOORE F., TISTAERT J.-Y., *Belgique en sous-sol. Immigration, traite et crime organisé*, Éditions Racine, 2007, 168 p.

Dans les coulisses de la FeBISP : rapport d'activités 2007



Public lors de la Journée d'étude FeBISP du 16 octobre 2007

Pour cet Insertion, nous vous invitons dans les coulisses de la FeBISP. Tentant n'est-ce-pas ? Bien entendu, nos membres suivent de près tous nos faits et gestes grâce aux sept Assemblées de travail générales. Le Conseil d'administration suit également de près notre travail puisqu'il se réunit tous les mois.

Avant de commencer à décortiquer notre labeur quotidien, nous souhaitons faire honneur aux nouveaux membres de la FeBISP :

- Deux nouveaux membres ISP : le CEFAID asbl, en remplacement du CEFA-UO, et Form@xl asbl, en remplacement de Technologies Sociales.
- Deux nouveaux membres Entreprises d'Insertion :
 - *À vos Services / Tot Uw dienst scrl-fs (EI)* : entreprise de titres-services offrant des prestations d'aides-ménagères, de petites courses et de repassage ;
 - *XL services scrl-fs (EI)* : entreprise d'insertion en titres-services offrant des prestations d'aides-ménagères à domicile.
- Cinq nouveaux membres Initiatives Locales de Développement de l'Emploi :
 - *Innovasport asbl* : entreprise active dans l'horeca qui crée des emplois pour les jeunes saints-gillois peu qualifiés principalement en gérant des cafétérias. Elle offre un service de restauration, de traiteur et de gestion et administration de locaux ;
 - *Banlieues asbl* : entreprise qui lutte contre la fracture numérique en promouvant l'accessibilité aux nouvelles technologies. Elle offre des services d'hébergement de sites, de développement Web, d'architecture de réseaux locaux, de serveurs (web, courrier, fichiers) et de consultance ;
 - *Espace Bien-Être Bruxelles asbl*. Ce centre de soins d'esthétique et de coiffure à destination d'un public fragilisé développe de nouvelles compétences chez d'anciennes professionnelles du secteur qui étant devenues demandeuses d'emploi, ont besoin de remettre leurs connaissances à niveau ;
 - *Le restaurant social de la Chôm'hier asbl* ;
 - *Le service traiteur agréé comme ILDE de l'asbl Arpaije*.

Encore une fois : bienvenue à eux !

Maquette de L'insertion oblige, nous avons dû fortement résumer notre rapport d'activités. Néanmoins, si vous restez sur votre faim et que vous avez envie de lire un rapport d'activités complet, il est disponible sur le site de la FeBISP dans son intégralité.





Les chantiers-phares de l'année 2007

1. La pédagogie et les pratiques

Souvenez-vous, fin 2006, le « Groupe de travail Transversal Pédagogique » avait conclu ses travaux en chargeant la FeBISP de produire une note d'orientation redéfinissant les caractéristiques du dispositif ISP et décrivant les pratiques pédagogiques des OISP. Il



Quelques-uns des intervenants de notre Journée d'étude du 16 octobre 2007 « Agir avec et pour un public peu qualifié : le choix pédagogique des OISP »

s'agissait de se situer par rapport au contexte de la formation professionnelle et de se préparer à son évolution, mais surtout de mieux communiquer vers l'extérieur sur les « spécificités » du dispositif.

L'année 2007 a permis d'atteindre cet objectif de plusieurs manières. Premièrement la FeBISP a publié le déjà célèbre « Formations et parcours d'insertion : un manifeste pédagogique des OISP » qui a donné lieu à une conférence de presse et à des articles de presse. Deuxièmement, la FeBISP

a organisé une journée d'étude qui attirera 150 personnes « Agir avec et pour un public peu qualifié : le choix pédagogique des OISP ». En parallèle, une réunion de la commission zonale Nord-Est (Schaerbeek, St-josse, Evere) a été consacrée à ce thème et plusieurs articles ont été écrits pour les publications suivantes : L'insertion, Politique, L'Essor et Le Journal de l'Alpha¹.

2. Le projet d'Ordonnance des Missions Locales

Voilà qui n'est pas nouveau (voir L'insertion 72)... Cependant en 2007, le mouvement s'est accéléré, puisque le cabinet de Ministre Benoît Cerexhe a organisé une consultation des

acteurs et a déposé sur la table du gouvernement un avant-projet d'ordonnance. Commence alors un long voyage. Ayant obtenu l'accord du gouvernement, le texte a été adressé au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale puis au comité de gestion d'ACTIRIS. Tous deux ont, durant le mois de septembre 2007, remis un avis comportant une série de remarques. L'avant-projet, revenu à son port d'attache, s'est vu modifié. Fin octobre, le cabinet a présenté une nouvelle version de l'avant-projet au gouvernement qui a marqué son accord.

Le texte va donc continuer à suivre la procédure classique : saisie du Conseil d'État pour avis, envoi au Parlement bruxellois pour en débattre en commission des affaires économiques et vote en assemblée plénière. Pendant tout le processus, la FeBISP a assuré son rôle de fédération en informant et en alimentant la réflexion du groupe de travail Missions Locales, en diffusant ses conclusions, en plaidant auprès du ministre pour poursuivre la phase de concertation (malheureusement, notre demande est restée lettre morte) et en rencontrant une série d'acteurs et/ou de partenaires.

Nous continuerons à suivre ce dossier durant l'année 2008 qui sera vraisemblablement celle de l'adoption de l'ordonnance relative au soutien des Missions Locales pour l'emploi et des Lokale Werkwinkels².

¹ Tous les articles sont disponibles sur notre site www.febisp.be

² Un tel texte est évidemment très général. Il incombera alors au gouvernement de rédiger le ou les arrêtés d'exécution précisant les différentes dispositions. Nous espérons que le ministre Cerexhe prendra le temps de consulter les acteurs concernés





3. La réforme du partenariat avec l'ORBEm devenu ACTIRIS en juin 2007

Le partenariat est le cadre dans lequel se déroulent les actions de guidance des OISP, mis en œuvre dans des « conventions de partenariat » entre Actiris et chaque OISP ou Mission Locale. Souvenez-vous, en 2006, débutait le processus de concertation entre la FeBISP et le service partenariat d'ACTIRIS. Il s'est poursuivi durant l'année 2007.

Les travaux ont ainsi permis de s'accorder sur deux points capitaux : premièrement, la définition des termes et deuxièmement, la liste minimum des opérations à réaliser. Les grands principes défendus par les OISP ont été retenus, à savoir celui d'un dispositif qui articule la formation et l'accompagnement vers et à l'emploi, et qui, par conséquent, privilégie la cohérence et la liaison administrative entre ces deux volets en termes d'agrément, de durée et de financement. Malheureusement, fin mars 2007, invoquant la nécessité de concentrer leurs forces sur leur réorganisation interne³, nos interlocuteurs ont suspendu la concertation. Nous n'avons donc pas pu aborder les propositions de la FeBISP concernant les mécanismes de conventionnement et de subventionnement⁴.

Enfin, fin novembre 2007, un projet d'arrêté relatif aux partenariats conclus avec ACTIRIS est passé au gouvernement bruxellois sans pour autant que la réforme soit finalisée pour les OISP. Néanmoins, la FeBISP a constaté avec une certaine satisfaction que le texte incluait des principes qu'elle avait longuement défendus.



Quelques-uns des intervenants de notre Journée d'étude du 16 octobre 2007 « Agir avec et pour un public peu qualifié : le choix pédagogique des OISP »

³ Suite à la mise en œuvre de son contrat de gestion

⁴ « Cadre de réforme du partenariat entre l'ORBEm et les opérateurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale » qui a été communiqué au comité de gestion d'ACTIRIS en avril 2007. Des notes juridiques sur des points précis, comme la mise en œuvre d'appels d'offre ou d'appels à projet, ont été ajoutées au débat

4. L'ESI poursuit son expansion

Comme nous vous le disions en introduction du dossier, en 2007, 2 Entreprises d'Insertion et 5 Initiatives Locales de Développement de l'Emploi sont venues rejoindre notre fédération, portant à 22 le nombre total de ses membres en économie sociale d'insertion (voir ci-dessus). La FeBISP devient de plus en plus représentative de l'économie sociale bruxelloise, puisqu'elle fédère 18 Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) et 4 Entreprises d'Insertion (EI), représentant ainsi 66% des ILDE francophones bruxelloises et 30% des EI francophones bruxelloises. Elle est la seule fédération francophone à regrouper autant d'ILDE et d'EI. Le parti pris de la FeBISP a toujours été d'apporter des réponses collectives à des problèmes collectifs vécus par l'ensemble de ses membres. Par ailleurs, en amont la FeBISP assure pleinement son rôle d'agence-conseil en orientant, conseillant et suivant les porteurs de projet ESI qui se présentent à elle.

Relations et travaux avec nos membres

Sans nos membres, nous ne serions rien. C'est d'eux et de leur nombre que nous tirons notre légitimité, que nous pouvons nous adresser avec poids aux pouvoirs publics et élus politiques. C'est à partir de leurs idées, de leurs pratiques et de leur connaissance du terrain que nous parvenons à établir une réflexion et à élaborer un discours collectif.

1. Groupes de travail

Nous gérons et participons à une impressionnante série de groupes de travail. C'est ainsi que nous faisons avancer les dossiers sur base de consensus entre nos membres.

• Le groupe de travail Missions Locales :

En plus du chantier relatif au projet d'ordonnance Missions Locales, le groupe de travail a préparé les dossiers traités dans différents comités où sont présentes ou représentées les Missions Locales, par exemple le Comité de coordination Missions Locales-OOTB-





Actiris. Par ailleurs, un important travail de communication a été réalisé pour le projet JEEP, menacé de suppression et fort heureusement sauvé... pour un temps...

• *Le groupe de travail « alpha ISP » de Lire-et-Écrire Bruxelles (LEE) :*

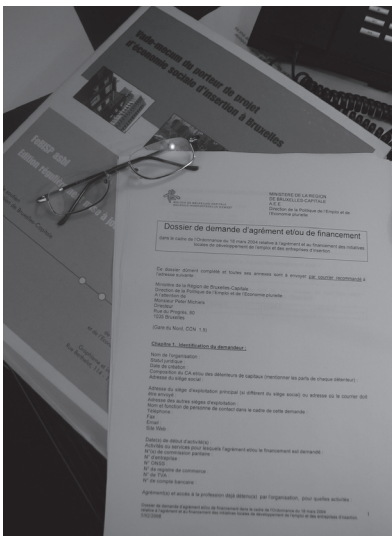
La FeBISP a participé à plusieurs réunions de travail animées par LEE, axées soit sur la coordination générale des opérateurs alpha et leur promotion, soit sur la présentation des pratiques particulières des membres.

• *Le groupe de travail PTP – Programme de transition professionnelle :*

Pour tout savoir sur les PTP, voir le dossier de L'insertion 76.

• *Le groupe de travail titres-services :*

La législation a ce sujet est en constante évolution. Fin 2007, après la mise en place d'un gouvernement fédéral intérimaire, la FeBISP a envoyé aux principaux Ministres fédéraux et présidents de parti, un courrier cosigné avec ses membres titres-services dans lequel elle exprime ses inquiétudes quant à de futures limitations budgétaires. Elle y demande que soient favorisées les entreprises qui offrent à leurs travailleurs des contrats de qualité. Ce qui est bien entendu le cas des ILDE et des EI. Suite à ce courrier, une première entrevue a eu lieu au cabinet du Ministre Josly Piette, avec les deux autres grandes fédérations régionales, VOSEC et SAW-B. Ce dossier sera à suivre en 2008.



Le vade-mecum du porteur de projet en Économie Sociale d'Insertion

• *Le groupe de travail « ILDE et commissions paritaires » :*

Le premier métier des ASBL agréées comme ILDE, c'est l'insertion socioprofessionnelle de travailleurs présentant au départ peu de chances de s'insérer dans le marché classique du travail. Pour y parvenir, elles déploient une activité formative dans un secteur qui présente des

possibilités de débouchés, comme les métiers de la construction ou de l'horeca. Il est clair que la finalité des ILDE n'est pas commerciale mais bien sociale : elles mènent des activités d'insertion socioprofessionnelle via une activité économique. C'est pourquoi beaucoup d'ILDE se rattachent à la commission paritaire 329 qui est celle du secteur socioculturel.

Néanmoins, une lecture attentive du champ d'application de cette commission paritaire et de ses trois sous-commissions dévoile une incertitude pour les ILDE de s'y rattacher. Les ILDE agréées restent dans une situation précaire car elles ne sont pas à l'abri d'un contrôle qui pourrait les rattacher à leur secteur d'activité apparent (ex. : horeca, bâtiment). Ce rattachement engendrerait une série de problèmes.

Par exemple, en termes de représentation, les fédérations de l'Horeca et du bâtiment peuvent-elles comprendre et appuyer la logique « non profit » des ILDE ? Ou encore en termes d'organisation et de financement des ILDE, les profils de fonction d'une entreprise du bâtiment classique sont différents des profils de fonction dans une ILDE active dans le bâtiment, ce qui différencie de façon essentielle les ILDE des entreprises commerciales des secteurs concernés.

Tout au long de l'année 2007, la FeBISP a tenté de trouver une solution adéquate avec ses partenaires wallons confrontés au même problème. Suite aux difficultés rencontrées pour accorder toutes les parties, la CENM, à la demande de la CESSoc⁵ et de SOCIARE⁶, a décidé de mettre sur pied un groupe de travail ad hoc pour étudier la question des commissions paritaires dans le cadre des ILDE⁷. Les travaux sont en cours et devraient déboucher sur une position commune des employeurs du non marchand.

2. Un soutien individualisé à nos membres

Au-delà du travail collectif d'information et de réflexion réalisé par la FeBISP auprès de ses membres, via les assemblées de travail, le site Internet, nos publications et les groupes de travail, la FeBISP assure auprès de ses membres ou de porteurs de projets un soutien plus individualisé.





• *En matière d'ISP :*



Numéro spécial de notre magazine L'insertion

La FeBISP a aussi rencontré ses membres sur des questions d'ordre essentiellement pédagogique.

• *En matière d'ESI :*

La FeBISP a assuré son rôle de soutien et de conseil concernant la réalisation du dossier de demande d'agrément ; la remise du dossier de pièces justificatives ; les règles relatives aux marchés publics ; l'application du taux de TVA (21% ou 6%) ; la question des conventions avec les administrations communales. Par ailleurs, chaque année, de nouveaux porteurs de projets d'économie sociale d'insertion prennent contact avec nous pour connaître les possibilités offertes par l'ordonnance du 18 mars 2004.

Notre travail d'appui individuel vise aussi l'aide à nos opérateurs dans leur rôle d'employeurs (voir ci-dessous).

La FeBISP est intervenue chez ses membres à leur demande pour une présentation du Manifeste pédagogique et une présentation des effets des politiques d'activation sur les pratiques des OISP à la Commission zonale de Schaerbeek ; pour une présentation du cadre européen des certifications et du nouveau contexte de la formation professionnelle.

La FeBISP, représentante institutionnelle de l'ISP et de l'ESI bruxelloise

1. La FeBISP et les ministres de la formation et de l'emploi

Transversales à de multiples dossiers, les relations que nous entretenons avec nos ministres compétents et les membres de leurs cabinets sont fréquentes et s'inscrivent dans la durée.

2. La CCFEE⁸

La FeBISP a participé à l'ensemble des travaux de la CCFEE et s'est investie dans plusieurs groupes de travail. Signalons celui relatif à la programmation 2007-2013 des Fonds européens, dont la présidence a été assurée par le président de la FeBISP. Le Comité d'accompagnement de la CCFEE sur « L'État des lieux de l'offre de formation professionnelle » nous a également fortement mobilisés. Enfin rappelons, qu'outre les réunions plénières de la CCFEE, notre implication se manifeste via notre participation au bureau de la CCFEE et à ses réunions mensuelles.

3. La CEF⁹

La FeBISP a participé à plusieurs réunions de travail et a notamment présenté une note d'orientation sur les stages en entreprise¹⁰. Les principaux sujets abordés au CEF en 2007 ont été les suivants :

- Le rôle de l'État dans un contexte de libéralisation des services de l'Éducation et les cadres européen et francophone des certifications ;
- Un avis sur le dispositif européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels ;
- Le dossier d'instruction « Orientation des jeunes de plus de 16 ans ».

⁵ CESSoC = Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel

⁶ SOCIARE est le pendant flamand de la CESSoC. À Bruxelles, CESSoC et SOCIARE sont concernées au premier chef par la question des commissions paritaires adaptées aux travailleurs des ILDE, puisque actuellement, la plupart de ces travailleurs sont toujours considérés ressortir des CP 329.01 ou 329.02

⁷ Regroupant les ILDE, les futures LDE flamandes et les IDESS wallonnes

⁸ Commission Consultative Formation Emploi Enseignement

⁹ Chambre de la Formation du Conseil de l'Éducation et de la Formation

¹⁰ Note d'orientation adoptée par l'AG de la FeBISP en décembre 2006





4. Le Comité de concertation avec Bruxelles Formation

Fin 2006, Bruxelles formation nous faisait part de sa décision unilatérale de suspendre le comité de concertation. Fin 2006, la Ministre Françoise Dupuis réorganise ce comité de manière tripartite (Cabinet, FeBISP, Bruxelles Formation). Au cours de l'année 2007, deux réunions ont eu lieu au cours desquelles ont été abordés les formations-pilotes des Missions Locales et la simplification de la procédure d'appel à projets annuel pour les OISP.

Un premier succès a pu être fêté : l'appel à projets 2007 (actions conventionnées en 2008) s'est composé d'un formulaire allégé pour les actions déjà conventionnées l'année précédente.

5. Les comités du Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi (RPE)

- *Le comité de suivi RPE :*

Au cours duquel nous avons interpellé ACTIRIS concernant la réforme du partenariat (encore lui).

- *Le comité d'accompagnement RPE :*

Au sein duquel nous avons fait part des difficultés techniques rencontrées par les utilisateurs, en ce compris les transferts d'informations vers la base de données Corail de Bruxelles Formation. La FeBISP avait réclamé un tel comité pour les Missions Locales qui utilisent fréquemment différentes informations. C'est désormais le cas depuis 2007.

6. Le Pacte Territorial pour l'Emploi

En tant que membre de la cellule transversale Diversité nous avons participé à l'ensemble des réunions et des travaux. Via nos outils de communication, nous avons également relayé les campagnes d'information et les événements liés à la mise en œuvre des Plans de diversité en région bruxelloise.

7. La Plate-forme de concertation de l'économie sociale bruxelloise

La FeBISP, via son mandat effectif à la Plate-forme, a étudié et rendu un avis sur les dossiers de demande d'agrément. Par ailleurs, elle s'est activée sur tous les sujets abordés. Elle a organisé la concertation avec d'autres membres de la Plate-forme (ACFI, Ressources, Tracé Brussel) et y a apporté des propositions, notamment sur :

- Les principes de financement des ILDE et des EI en 2007.
- L'examen d'une proposition d'utilisation d'un supplément budgétaire en 2007.
- La note « Priorités et stratégie par rapport au développement de l'économie sociale en Région de Bruxelles Capitale ».
- La réalisation et la présentation d'un schéma d'analyse sur les grandes options des ILDE et des EI en matière d'emploi et contraintes liées.
- L'attribution des mandats pour le Conseil Fédéral de l'Economie Plurielle.
- Une proposition de modification de l'ordonnance du 18 mars 2004 faite par Febecoop.

8. Participation à des groupes de travail externes

- *Le Comité de concertation ISP du Centre pour l'Egalité des chances :*

Pour l'analyse des titres-services.

- *Le Comité d'accompagnement du projet CREASOC :*

Pour le projet de graduat en insertion socioprofessionnelle à l'Institut Roger Guilbert.

- *La plate-forme marchés publics pour l'économie sociale :*

En 2007, la FeBISP, en partenariat avec SAW-B, a co-organisé des rencontres d'entrepreneurs d'économie sociale¹¹ actifs dans les métiers du bâtiment afin de constituer une plate-forme de services visible pour les pouvoirs publics (surtout locaux) désireux de consacrer certains de leurs marchés à des entreprises d'économie sociale.

¹¹ AFT, Missions Locales, entreprises de travail adapté, entreprises d'insertion et ILDE





Néanmoins, tant que l'épineuse question du rattachement à une commission paritaire adéquate ne trouvera pas de réponse adéquate, les ILDE éprouveront des difficultés à s'enregistrer en tant qu'entrepreneur¹². C'est pourquoi la FeBISP a décidé de ne plus co-organiser les travaux de cette plateforme en 2008 et de concentrer ses forces sur l'obstacle que représente les commissions paritaires.

La question récurrente du Fonds Social Européen :

Question toujours aussi présente dans notre activité, elle est l'une de celle qui nécessite un travail de contact fréquent, mais peu visible, avec le Cabinet de la Ministre de la formation professionnelle. Pour 2007, la question du préfinancement est bien entendu revenue, mais dans un contexte d'incertitude grandissant.

Préfinancement et agrément :



Des membres de la FeBISP lors du séminaire sur la simplification administrative organisé par la COCOF en 2007

2007, année de transition. La mise en œuvre de la programmation des Fonds structurels européens pour 2007 à 2013 ayant pris du retard, l'année 2007 fut une année de transition.

Dès le 2^{ème} semestre 2006, nous avons questionné le Cabinet de la Ministre de la Formation professionnelle. En l'absence de véritable mise en œuvre d'un appel à projets (qui a finalement eu lieu en septembre 2007), la Ministre Françoise Dupuis

a toutefois prolongé le mécanisme structurel de préfinancement mis en œuvre par la Communauté française durant ces deux dernières années.

Lors de sa dernière séance de 2006, le Collège de la COCOF, a adopté la décision d'un agrément FSE 2007 pour les OISP bruxellois. En termes de montants financiers, 2007 fut

équivalent à une année de la période 2004-2006. Ce qui, hélas, n'est pas à la hauteur des espérances et surtout à la hauteur de l'enjeu régional formulé par la Ministre elle-même, à savoir l'augmentation pérenne de 15% de l'offre de formation. À suivre donc...

La FeBISP, fédération d'employeurs du secteur non-marchand

En tant que fédération d'employeurs, la FeBISP construit une dynamique de négociation collective avec ses différents partenaires et assure un suivi des relations sociales avec ses membres (conseils concernant les relations collectives de travail, les relations contractuelles, la révision d'un règlement de travail, l'application de la législation comme les conventions collectives de travail, sectorielles ou sous-sectorielles). À ce titre, la fédération collabore avec la CESSoc et les fédérations d'employeurs du secteur socioculturel à la rédaction d'un recueil commenté des conventions collectives de travail.

Par ailleurs, la FeBISP participe à la gestion des fonds paritaires propres à l'ISP. Elle représente ainsi le banc patronal au Comité de gestion du Fonds de Formation continuée de l'ISP bruxelloise et à l'asbl Réduire & Compenser, chargée de la gestion de l'embauche compensatoire aux réductions du temps de travail des travailleurs âgés.

En vue de dégager les marges d'action de l'année, la FeBISP établit des cadastres bien connus des employeurs de l'ISP : réduction du temps de travail pour le calcul de l'embauche compensatoire, masses salariales pour le calcul de la formation continuée et masses salariales pour le calcul du financement des Missions Locales. Rappelons qu'en 2006, des éléments de calcul destinés à cerner l'activité de guidance des opérateurs ont été ajoutés à cette opération de récolte des données.

¹² Les entreprises de travail adapté n'ont cependant pas ce problème





1. Négociations dans le cadre de l'Accord non marchand 2006-2010

La FeBISP a mis à l'étude une proposition de convention collective de travail propre au secteur qui aménagerait les conditions de l'application de la prépension en imposant le remplacement systématique du travailleur prépensionné pour maintenir le volume de l'emploi et la répartition de la charge de travail. Elle a rencontré le consensus des partenaires sociaux et est en cours de réflexion. Dossier à suivre durant l'année 2008.



Delphine Huybrecht et Michèle Hubin, attachées à la FeBISP animant l'atelier « Travailler en ISP et en ESI » au salon Citizenjobs en octobre 2007

La FeBISP a réfléchi à l'application du plan Tandem au secteur de l'insertion socioprofessionnelle en mesurant les implications sur les conditions de travail, la force de travail des associations et l'impact budgétaire. Pour envisager la faisabilité d'un tel

dispositif, la proposition fut illustrée par une simulation basée sur les données cadastrales recensées en 2005 et mises à jour.

La disparition du statut ouvrier dans le secteur non marchand figurant dans le cahier de revendications syndicales pour l'ANM 2006/2010, la FeBISP a évalué l'impact de la mesure pour le sous-secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

2. Nos mandats dans les instances patronales

La FeBISP développe un réseau de représentations dans les différentes instances afin d'assurer la représentation patronale de l'ISP. Elle est membre de la Chambre ISP de la Fédération des Employeurs du Secteur de l'Éducation permanente et de la Formation des

Adultes (Fesefa) en détenant trois mandats au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Par un effet de cascade, cette représentation permet à la FeBISP de siéger sur le banc patronal d'instances présentées dans ce chapitre.

Certains thèmes sont abordés à titre d'information, ce qui permet à la FeBISP de les relayer auprès de ses membres concernés ; tandis que d'autres sont décisionnels et impliquent que la FeBISP acquière un mandat auprès de ses membres après leur avoir donné tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier.

La FESEFA :

S'est notamment penchée sur les montants de la dotation et sur la liquidation des subventions du Fonds Maribel social, sur le Fonds social socioculturel et sportif, sur l'Accord non marchand en Communauté française, sur l'Accord non marchand en Région de Bruxelles-Capitale et sur l'Accord non marchand dans le secteur de la Cohésion sociale. Et tant d'autres sujets (voir notre rapport d'activités sur www.febisp.be)

La CESSoC :

A entre autres traité des priorités patronales en Commission paritaire, du mémorandum en vue des élections fédérales, du Fonds Maribel social, des actualités du Fonds social socioculturel et sportif, de l'Accord non marchand en Région de Bruxelles-Capitale, de l'Accord non marchand en Communauté française et Décret Emploi et de l'Accord non marchand dans le secteur de la Cohésion sociale. Enfin, elle a suivi les débats d'instances intersectorielles : CBENM, UFENM, CENM.

La CBENM¹³ :

Contribue au développement d'une politique de l'emploi adaptée au secteur non marchand. Elle siège au Conseil économique et social de la RBC (CESRBC).

¹³ Confédération Bruxelloise des Entreprises non marchandes





Un des deux mandatés effectifs n'est autre que Gabriel Maissin. Amené à donner des avis sur les législations régionales et à alimenter la concertation sociale, le CESRBC traite de toutes les grandes questions concernant le développement de notre Région. En 2007, il a notamment produit des avis sur l'avant-projet d'ordonnance relatif au soutien des Missions Locales pour l'emploi et des « lokale werkwinkels » et sur l'ordonnance relative à l'agrément et au financement des Initiatives Locales de Développement de l'Emploi et des Entreprises d'Insertion.

La CENM¹⁴ :

Au sein de laquelle nous nous sommes fortement investis, en particulier sur les dossiers des titres-services et des Services de proximité et des commissions paritaires.

La Commission paritaire 329 :

Au sein de laquelle la FeBISP détient deux mandats de représentation. Le premier à la Commission paritaire (plénière) 329 qui s'est réunie pour établir les Conventions collectives de travail relatives aux Fonds de sécurité d'existence. Le second à la Sous-commission Paritaire 329.02 compétente, entre autres, pour l'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre de ce mandat, les interventions sont de trois ordres : conclure des conventions collectives de travail, émettre des avis et mener des conciliations en cas de litiges entre employeurs et travailleurs.

Le Comité de pilotage tripartite :

Contrôle la mise en œuvre de l'accord non marchand 2000/2005 et pour lequel nous assumons la responsabilité patronale. C'est pourquoi nous y avons abordé les sujets tels que le dépôt et l'identification des masses salariales annuelles pour financer l'accord non marchand, le préfinancement des actions ISP dans le cadre du FSE (procédures de liquidation), la liquidation des soldes FSE pour la (les) programmation(s) antérieure(s) et l'aménagement de la fin de carrières des travailleurs.

¹⁴ Confédération des Entreprises du Non Marchand

Il ne suffit pas de travailler, il faut que cela se sache !

À l'ère de la communication, de l'information, d'internet, du multimédia, etc. il ne suffit pas de travailler, il faut que cela se sache ! Pour une fédération pluraliste telle que la nôtre, l'enjeu est de taille puisque chaque position est le fruit d'un consensus entre nos membres.

Dégager une position globale tout en respectant les spécificités de chaque association membre est un objectif auquel la FeBISP travaille constamment.

Rappelons ce que disait Frédérique Mawet dans une lettre qu'elle nous avait adressée à l'occasion de nos dix ans « Unique dans son genre à ma connaissance, ce qui m'a plu à la FeBISP, c'est d'arriver à ce que le pouvoir et le devoir de « penser »

les questions du secteur ne soient pas délégués à quelques-uns mais soient exercés collectivement, au cours d'assemblées mensuelles réunissant tous les membres ».

En plus d'informer nos membres sur tout ce qui se « trame à l'extérieur » et qui aura des répercussions sur les secteurs de l'ISP et de l'ESI, il faut aussi informer cet extérieur de nos enjeux, de nos spécificités, de nos revendications, de notre travail.

Pour cela, la FeBISP a développé de nombreux moyens de communication dont trois fondamentaux :



Personnes présentes à l'atelier animé par Suzanne Beer, secrétaire générale de la FeBISP, lors de la Rencontre Internationale des EI





• www.febisp.be :

Le site incontournable de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion à Bruxelles. Ce site est le seul site bruxellois qui allie les enjeux de la formation et de l'emploi. Durant l'année 2007, il a fait un grand pas en avant et s'est complètement renouvelé : toute la structure de base fut déterminée (tâche longue et peu aisée), l'outil technique qui le soutient fut également choisi et le layout fut décidé (simple et agréable).



La reconnaissez-vous ? Voici la page d'accueil du nouveau site de la FeBISP...

Le plongeon définitif fut franchi en février 2008, date à laquelle il fut mis en ligne. Conférence de presse à l'appui (le détail dans le rapport d'activités de l'année 2008). Nous ne décortiquerons pas le contenu dans ce dossier puisque le Reportage de L'insertion 75 lui est entièrement consacré et que les membres ont eu droit à une présentation en avant-première.

Néanmoins, rappelons que www.febisp.be s'adresse à toute personne intéressée par l'ISP ou l'ESI. Ainsi, toutes nos revendications y sont répertoriées et y tiennent une place de choix.

• L'insertion :

Même si il est inutile de présenter ce périodique, dont vous tenez un exemplaire dans les mains, nous ne pouvons résister à l'envie de vous en parler.

L'insertion est le périodique phare de l'ISP et de l'ESI à Bruxelles. Du côté « technique », il sort cinq fois par an et contient à chaque fois un dossier et de nombreux articles de fond. Il est disponible en format papier et en format pdf sur le site. Les nouveaux numéros seront

également mis en ligne et directement consultables sur notre site, grâce à cela nos articles seront plus facilement accessibles via d'autres sites.

Du côté « communicationnel », rappelons que la liste des destinataires ne cesse d'augmenter et ne se limite pas aux secteurs de l'ISP ni de l'ESI. La liste d'envoi est longue :

- journaux de tous bords,
- ministres francophones et néerlandophones,
- COCOF,
- employeurs,
- syndicalistes,
- associations,
- fédérations,
- universités,
- hautes écoles,
- étudiants,
- professionnels,
- nostalgiques et visionnaires,
- Etc.

C'est pourquoi nous y informons également sur nos positions et nos revendications. Nous consacrons également la rubrique « Rencontre » à une association afin de tisser d'avantage de liens.

• L'@insertion :

Est la lettre mensuelle électronique de la FeBISP, que vous lisez tous assidûment. Elle renvoie à un article dans le site www.febisp.be. Toutes les nouvelles des secteurs de l'ESI ou de l'ISP y sont transmises. Elle est également un point de relais important avec l'extérieur et c'est pourquoi y nous relatons le point de vue de nos membres.

En plus de ces trois piliers, la FeBISP développe une série d'autres initiatives en matière de communication. Elle organise ainsi des journées d'études, des campagnes de presse, des conférences de presse, elle envoie des communiqués de presse, intervient lors de colloques et publie dans d'autres revues.





À l'occasion de la gronde syndicale de mi-mai, nous avons envoyé un communiqué de presse reprenant les revendications des employeurs du secteur associatif. Nous non plus, nous n'étions pas contents !

Fin mai, la menace qui pesa sur le projet JEEP nous a également mobilisés, nous avons envoyé des communiqués de presse et soutenu l'organisation d'une conférence de presse menée par les Missions Locales.

En septembre, nous avons publié un important document « Formations et parcours d'insertion : un manifeste pédagogique des OISP ». Cette publication fit l'objet d'une conférence de presse reprise dans « La libre ». Nous avons également publié des articles dans d'autres revues dont L'Essor, Politique et le Journal de l'Alpha.

En octobre, nous avons organisé une inoubliable journée d'étude « Agir avec et pour un public peu qualifié : le choix pédagogique des OISP ». Elle rassembla des intervenants essentiellement travailleurs de nos associations membres.

En décembre, nous avons envoyé un communiqué de presse concernant la probable fermeture des maisons d'enfants ouvertes aux demandeurs d'emplois « Demandeuses d'emploi en formation et parents d'enfants en bas âge : mission impossible ! ». À cette occasion, nous avons répondu à des interviews télé (TLB) et radio (vivacité). La presse écrite a également fait échos de nos préoccupations (La capitale). Le secteur associatif a également transmis l'information (CBCS).

La FeBISP prend la parole et intervient à l'occasion de nombreux colloques organisés soit par nos membres soit par d'autres associations : en avril pour « Quel avenir souhaitez-vous à votre secteur ? », en mai pour « Quelles clés pour analyser les enjeux des élections législatives du point de vue de l'action associative », en juin pour « Le budget 2007-2013 et son impact pour les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle », en novembre pour la « Semaine de l'emploi » et pour la Commission Zonale de Bruxelles Nord, en décembre pour « Rencontre de l'emploi et de la formation de Molenbeek ». Sans oublier les traditionnelles interventions lors du festival « Regards sur le travail ».

La FeBISP prend également la plume pour publier ou coordonner des articles dans d'autres revues : nous avons rédigé « Sous le capot de l'économie sociale d'insertion » pour L'essor n°38. Nous avons coordonné pour L'Essor n°39, l'article « Les primo arrivants,

une expérience bruxelloise ». Pour l'Essor n°40 nous avons rédigé « Les Big Brothers » de Bruxelles. Pour la lettre du RPE, nous avons rédigé « APAJ : un AFT construction qui ose la carte des femmes » et « L'AFT Jeunes Schaerbekois au Travail : une nouvelle formation qualifiante en jardinage ».



L'équipe de la FeBISP de gauche à droite : Valérie Dancart, Michèle Hubin, Ana Teixeira, Delphine Libert, Pierre-Alain Gerbeaux, Gabriel Maissin, Suzanne Beer, Huong Ngo, Delphine Huybrecht et Tatiana Vial Grösser

Du boulot, du boulot et encore du boulot

Voilà, nous en avons fini avec notre dossier rapport d'activités 2007. Nous l'avons considérablement résumé, mais nous espérons que vous vous en êtes délecté. Du moins, que vous en savez plus sur l'évolution des nombreux dossiers qui nous préoccupent.

Notre travail s'inscrit principalement dans la durée et s'effectue en réseaux. Les sujets reviennent à plusieurs tables. C'est ainsi que nous espérons faire entendre les revendications de nos membres.

Cela fait déjà quelques mois que nous avons entamé l'année 2008 et une série de dossiers continue de nous occuper : la réforme du partenariat avec Actiris, l'ordonnance Missions Locales, les commissions paritaires pour les ILDE, etc.

Allez, le boulot continue !

PretNet Services s'agrandit

Le 7 mai 2008, dans une atmosphère détendue, PretNet Services, entreprise Titres-Services, inaugurerait ses nouveaux locaux et son Espace Repassage situés à l'Avenue Albert à Forest (à deux pas de la place Vanderkindere). L'asbl FOR.E.T présentait le buffet (délicieux au palais et agréable aux yeux !) tandis qu'aides-ménagères, clientes et clients de PretNet faisaient la fête, ensemble avec le monde associatif. Pour ne léser personne, les organisateurs avaient prévu une salle de jeu pour les enfants. Réjouissons-nous car de nouveaux locaux, c'est également et surtout, de nouveaux emplois : 40 emplois à ce jour ! Félicitations.

Contact :

PretNet Services asbl

Avenue Albert, 285-287, bte 18
1190 Bruxelles
Tél : 02 537 17 64
Fax : 02 537 96 10
info@pretnetservices.be
www.pretnetservices.be

Léopolyv, l'insertion et les contrats de quartier

Les asbl Boulot, Chôm'Hier, Mission Locale de Bruxelles-ville et deux autres asbl se sont réunies autour de l'ambitieux projet, Léopolyv', détaillé par la FeBISP dans l'article « Léopolyv : un projet local qui voit grand... très grand » paru dans le périodique L'ESSOR 37 de septembre 2007. Les ingrédients de départ sont : des bâtiments à rénover, un contrat de quartier au cœur de Laeken, des acteurs ISP motivés dont une Mission Locale pleine d'idées et enfin, comme toujours en ISP, un public fragilisé. Ce projet, défini par Dominique Poncelet comme « un projet à tiroir où chacun rentre dans celui qui lui convient », met en place des filières courtes, entre 12 et 24 mois pour aller de l'Alphabétisation à la Formation Qualifiante. Rien que ça ! Finis les temps d'attente, fini les tests à répétition, tout est à disposition en un seul bloc. Les options sont de quatre types : Horeca, Maintenance Textile, Menuiserie de pose et ouvrier en bâtiment. En fin de formation, un suivi en jobcoaching est assuré et un suivi au début du contrat de travail est proposé. 76 personnes ont déjà suivi les formations organisées

dans le cadre du projet Léopolyv' ; 48 stagiaires en jobcoaching dont 12 au travail ! Léopolyv' ne s'arrête pas en si bon chemin et combine développement ISP et ESI. Du côté ESI : une cafétéria sociale, la K-fête, un service de déménagement, Les petits boulots de Boulot et un service de maintenance textile. Le 13 mai marquait officiellement l'inauguration des locaux, la journée fut ponctuée par des animations et des tables rondes concernant « Le travail des compétences transversales en Insertion Socioprofessionnelle » et le « Jobcoaching, un vrai coup de pouce pour l'emploi ? ». La ministre Françoise Dupuis était présente et au service : la K-Fête dont j'ai entendu dire de nombreux délicieux compliments !

Remue-ménage, un nouveau membre de la FeBISP

Remue-ménage est un projet initié par l'ALE de Saint-Gilles et agréé comme Initiative Locale de Développement de l'Emploi, actif dans le dispositif des titres-services. Le but poursuivi par ses promoteurs est de créer des emplois réguliers et stables, accessibles à des personnes peu qualifiées, dans le secteur du nettoyage à domicile.

Contact :

Remue-Ménage asbl

Rue de Mérode, 143
1060 Bruxelles
Tél : 02 563 21 64
ale.saintgilles@misc.irisnet.be

InterS : intersection entre le privé et l'associatif

Comme l'a fait remarquer Béatrice Culot, directrice de la Mission Locale d'Anderlecht, les liens entre le secteur de l'interim et l'insertion socioprofessionnelle ne sont pas évidents. Pourtant, suite à un appel à projet lancé par le gouvernement bruxellois en vue de créer un « bureau social d'interim », Randstad, la Mission Locale d'Anderlecht et l'ACFI-FIAS ont décidé de s'associer et de créer ensemble un bureau social d'interim. La méthodologie est innovante : InterS veut renforcer les synergies entre les opérateurs d'insertion bruxellois et l'interim pour permettre aux candidats sortant de formation d'avoir une première expérience de travail.

C'est pourquoi, InterS n'aura pas pignon sur rue. Les candidats seront recrutés via le réseau d'opérateurs de formation partenaires. Chacun des partenaires apporte son expertise. L'ACFI-FIAS coordonne des projets collectifs visant l'accompagnement dans l'emploi après formation professionnelle (Jobcoaching & Trempl'interim) ; la Mission Locale d'Anderlecht a développé des outils et des méthodes afin de suivre de manière adéquate les demandeurs d'emploi ; Randstad a obtenu le SA8000 en 2001 (certificat garantissant l'origine éthique des biens et des services) et est co-signataire de la Charte de la Diversité. Résultat : le 26 mai, InterS ouvrait ses portes, un bureau social d'interim qui s'adresse prioritairement aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois faiblement qualifiés (c'est-à-dire n'ayant pas obtenu le CESS). L'objectif est de les insérer via l'interim. Idée 53 était au service de la fête (Mmmmh un vrai régal !) et le Ministre Benoît Cerexhe était de la partie ! Attention, tous les partenaires s'accordent à dire que les missions devront être cohérentes avec le projet professionnel de chaque personne et basées sur l'engagement volontaire des demandeurs d'emploi. Chaque mission devra servir à compléter les compétences

de la personne afin qu'elle puisse concrétiser son projet professionnel dans les plus brefs délais.

Un site qui sent bon la cannelle

L'asbl Cannelle est passé à l'heure du multimédia et lance son nouveau site : <http://www.cannelle.be/>. Vous y trouverez tous les services de Cannelle Traiteur avec les menus disponibles selon les événements organisés. Le site est très convivial et clair. N'hésitez pas à leur rendre visite !

Contact :

Cannelle asbl

Rue Philomène, 37
1030 Bruxelles
Tél : 02 250 35 66
Fax : 02 219 71 97
cannelle@belgacom.be
www.cannelle.be



Rencontre avec ...

Frédérique Mawet

Delphine Huybrecht

Ancienne directrice de la Mission Locale de Forest (de 1992 à 2002), cheville ouvrière de la mise sur pied de la FeBISP, elle prend la direction du CIRÉ - Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers ASBL- en 2003. Le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste que se donnent depuis 1954 des associations membres pour réfléchir et agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers avec ou sans titre de séjour.

Peux-tu nous présenter en quelques mots le CIRÉ ? Quels sont vos gros enjeux du moment ?

Le CIRÉ est une coupole politique francophone sur les questions d'asile et d'immigration. Le cœur de notre action, c'est de mener un travail d'analyse pour alimenter la réflexion des politiques sur un certain nombre de questions... On travaille sur 6 champs au sein de groupes de travail : migrations, régularisations, intégration des primo-arrivants, enfermement et expulsion, retour volontaire... Dans nos membres, on a toutes les associations qui s'intéressent aux problèmes des migrants, plus 2 syndicats (FGTB et CSC) qui sont membres depuis le début (en 1954 !). Les groupes de travail

alimentent la réflexion au niveau politique. Par ailleurs, notre équipe (+/- 70 personnes) se répartit en 6 services. Un service d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile comptant 600 logements, qui est pour nous un véritable « observatoire » de la procédure d'asile ; un service d'interprétariat comportant 30 travailleurs compétents pour 50 langues ; une école de « français langue étrangère » formant de 300 à 400 demandeurs d'asile et sans papiers par an ; un service d'équivalence des diplômes ; un service de logement et un service qui aide les migrants qui le souhaitent à préparer leur retour dans leur pays d'origine.

Au plan politique, avez-vous l'impression d'être écoutés ?

On est écouté mais les matières sur lesquelles on travaille sont extrêmement « non consensuelles ». On travaille très étroitement avec certains cabinets, on leur fournit régulièrement des notes pour étayer leurs arguments lors des négociations, puis ils négocient et ils obtiennent en général seulement une partie de ce qu'ils voulaient... Il faut alors reprendre les arguments, continuer dans la confrontation positive : on dénonce, on revendique... Nous travaillons aussi très étroitement avec certains parlementaires.

Quels sont les enjeux qui vous mobilisent particulièrement en ce moment ?

Il y a les questions que nous travaillons spontanément et celles qui nous sont amenées par le politique. Un thème qui nous tient à cœur c'est « migration et développement » : les deux aspects, développement économique et migrations, sont liés : c'est parce que certains pays sont à la dérive que leurs citoyens migrent... et en migrant, ils renvoient des devises au pays qui aident au développement. Cela dit, si ces pays allaient mieux, certaines personnes migreraient quand même : on migre d'autant plus qu'on a les capacités (physiques, matérielles, intellectuelles) pour le faire. Un autre thème d'actualité : la régularisation des sans papiers... c'est pas gagné ! Les critères clairs pour les procédures sont en cours d'élaboration chez la Ministre, on va voir ce que ça donne... Autre thème : l'immigration pour le travail. C'est un sujet qui nous a été amené par le politique¹ ... C'est une idée particulièrement délicate, dans laquelle on risque de se laisser embarquer sur des postulats erronés ! Notre équipe veut contribuer à mener une analyse fine de ce qui se cache derrière la rhétorique des fonctions critiques... le gouvernement actuel dit : « Si on veut moins de travail clandestin, il faut mettre en place une politique d'immigration visant à attirer les travailleurs



Frédérique Mawet, directrice de l'asbl Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers (CIRÉ)

ASBL Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers (CIRÉ)
Rue du Vivier, 80-82
1050 Bruxelles

Tél : 02 629 77 10 - Fax : 02 629 77 33
ciret@cire.irisnet.be
www.cire.irisnet.be





Rencontre avec ...



dont la Belgique a besoin et régulariser par le travail » ; pour nous c'est faux ! Travail clandestin et pénuries de main-d'oeuvre ne sont pas liés, ils résultent de mécanismes différents. Le travail clandestin est en partie constitutif de notre économie, il profite à une partie de notre économie et ce n'est pas la migration économique qui va agir sur cet aspect. Non, si on veut lutter contre le travail clandestin, il faut en premier lieu renforcer l'inspection sociale qui manque actuellement cruellement de moyens. En second lieu, il faut généraliser les mécanismes de responsabilité en cascade des donneurs d'ordre sur les sous-traitants. Actuellement, le donneur d'ordre peut se laver les mains de ce qui se passe chez son sous-traitant. L'évaluation de la réforme de la procédure d'asile nous occupe aussi beaucoup. La procédure actuelle est plus courte mais elle pose certains problèmes. Autre sujet : le règlement de Dublin, qui veut que la demande d'un demandeur d'asile soit examinée dans le pays par où il est entré. En Belgique, les gens qui seraient, par exemple, arrivés par la Grèce, sont enfermés le temps que la Grèce donne son feu vert pour qu'on lui renvoie le demandeur d'asile... Cela multiplie les occasions d'enfermement, nous sommes contre... Autre enjeu : l'accueil, à Bruxelles, des primo-arrivants. Nous avons interpellé la FeBISP à ce sujet récemment, et nous y reviendrons. Citons encore : la nécessité absolue de mettre fin à l'enfermement de 3 catégories de personnes : les enfants, les demandeurs d'asile et les personnes fragiles. L'enfermement est une mesure disproportionnée. En plus, il manque un cadre légal : on peut dans les faits enfermer

sans limites... La limite est fixée à 5 mois, mais si la personne refuse l'expulsion, elle peut être à nouveau enfermée 5 mois. Autre préoccupation : les expulsions. C'est de la violence d'État légitimée ! Pour ceux qui résistent, la violence monte, avec les drames qu'on a connus encore récemment. Pour finir, le thème du retour volontaire nous occupe aussi : si on veut réellement aider les gens à retourner, il faut recréer, dans leur pays d'origine, des conditions favorables : il faut qu'ils trouvent un moyen de gagner leur vie, il faut qu'ils se créent des réseaux sociaux. Mais pour cela, il faut consacrer des moyens conséquents.

Fred, la dernière fois que tu es venue à une AG de la FeBISP, c'était pour nous sensibiliser à la nécessité d'établir des procédures et des critères de régularisation clairs et uniformes pour les sans papiers. Les choses ont-elles changé depuis ?

Le gouvernement actuel amène entre autres l'idée de la régularisation par le travail. Nous pensons que ça ne concernera qu'une petite partie des sans papiers, seulement dans des secteurs économiques qui se portent bien. Ça ne résoudra donc pas le problème globalement. Il faudrait aussi se demander pourquoi beaucoup de Belges n'occupent pas les postes vacants dans ce genre de secteur : notre hypothèse est que, par exemple, si on prend les infirmières, c'est une profession soumise à une pression énorme. Dès qu'elles en ont l'occasion, la plupart quittent leur emploi pour en trouver un autre moins stressant. Mais faut-il pour cela ouvrir la porte à l'immigration, ou faut-il revaloriser la profession ? Si on prend les

maisons de repos, certaines ont clairement un but lucratif, et elles embauchent des migrants clandestins parce qu'elles peuvent les payer moins. Les syndicats ont hélas peu de prises sur ce genre de problème alors qu'on a besoin qu'ils soient plus forts que jamais : qu'ils puissent organiser solidairement les travailleurs du nord et du sud pour qu'ils résistent solidairement à la montée de la logique du profit et de la concurrence effrénée qui broie de plus en plus les travailleurs du nord et assigne les travailleurs du sud à la pauvreté.

Dernièrement, tu souhaitais également interpellier l'ISP sur la nécessité, à Bruxelles, de mettre en place un cadre structuré et intégré pour l'accueil des primo-arrivants. Où en est-on ?

Il n'y a pas de politique spécifique d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles... Nous, francophones, sommes souvent critiqués en ce qui concerne la politique flamande d'inburgering². Mais en réalité, il y a beaucoup de bonnes choses à tirer de leur expérience... Nous savons que la grande majorité des primo-arrivants seraient demandeurs que l'équivalent de ce parcours existe à Bruxelles.

Quelle serait une bonne stratégie pour améliorer la situation en termes d'accueil des primo-arrivants ?

Il faut à tout prix organiser les choses au niveau régional : la Région doit établir des normes, des cahiers de charges pour homogénéiser les pratiques des points d'accueil qui, eux, devraient se situer au niveau des communes. Il faut en premier lieu

que les personnes se sentent accueillies, et surtout, dans leur langue. Il faut qu'elles aient des interprètes à leur disposition pour leurs démarches. Après cette phase d'accueil, il faut leur proposer des cours de langue française et aussi des modules qui leur expliquent le fonctionnement de la société belge et qui éclairent de façon critique les codes culturels, valeurs et normes en vigueur ici comme dans leur pays d'origine, pour qu'elles puissent s'y retrouver. Le CIRÉ élabore en ce moment même une proposition de contenu pour ces cours d'initiation sociétale. L'ISP prendrait ensuite le relais pour les questions d'insertion socioprofessionnelle. Ce serait pour nous un partenaire de choix de cette politique d'accueil... L'ISP est elle aussi confrontée, depuis une dizaine d'années, à la diversification extrême de l'origine des migrants : aux Sub-sahariens sont venus s'ajouter les Kosovars, les Roumains, les Equatoriens... Il est temps de proposer un accueil structuré aux primo-arrivants.

¹ L'accord de majorité du gouvernement Leterme I^{er} prévoit que les étrangers en situation illégale disposant d'une offre de travail ferme pourraient être régularisés et que la Belgique va mettre en place un créneau de migration pour le travail. Ce faisant, le gouvernement fédéral ouvre la voie « à court terme » vers une certaine immigration économique « en tenant compte des réserves actuelles du marché du travail et de l'effet de la suppression imminente des restrictions à la libre circulation des travailleurs des nouveaux états membres de l'Union Européenne »

² Il s'agit d'un parcours d'intégration civique obligatoire organisé par la Flandre pour les nouveaux arrivants. Ce parcours se compose d'une série de formations assorties d'un accompagnement individualisé du nouvel arrivant. Le programme de formation est composé de cours de néerlandais, de cours d'orientation sociale et d'orientation de carrière. Plus d'infos sur <http://www.binnenland.vlaanderen.be/inburgering/integratiecivique.htm#inburgeringstraject>

Les Compétences Transversales à la Une

Ana Teixeira

Ce 13 mai 2008, la Chôm'Hier-AID organisait, à l'occasion de sa journée portes ouvertes, une table ronde sur « le travail des compétences transversales en insertion socioprofessionnelle ». Autour de la table : deux représentantes de la Chôm'Hier, Muriel Borré, formatrice en français et Virginie Maingain, coordinatrice pédagogique, ainsi que deux enseignants et chercheurs du Centre Interfaces¹, Dominique Bertrand et Barbara Dufour.



Restaurant social K-fête lors de la journée portes ouvertes de la Chôm'Hier asbl

La méthode présentée par la Chôm'Hier lors de cette table ronde était inspirée d'une recherche menée par le Centre Interfaces sur « les compétences négligées par l'école »², ces compétences dont tout le monde dit qu'elles sont essentielles mais par rapport auxquelles les formateurs et/ou enseignants se trouvent souvent démunis de méthode d'apprentissage.

Parmi ces compétences, l'on compte toute une série de compétences transversales qui sont indispensables aux stagiaires pour pouvoir trouver un emploi et s'y maintenir.

L'employeur privilégiera ainsi souvent un stagiaire qui doit encore développer certains savoir-faire mais qui est capable de s'adapter à un cadre professionnel à un stagiaire qui maîtrise les compétences métiers requises par le secteur mais qui ne parvient pas à respecter un règlement de travail.

Mais comment travailler des compétences transversales avec un groupe de formation ?

La Chôm'Hier part du postulat que la plupart des compétences transversales ne s'acquièrent que par une prise de conscience progressive de celles-ci par les stagiaires. Dès lors, ces derniers sont amenés, dès le début de la formation (alpha, formation de base ou formation qualifiante) à réfléchir en groupe aux compétences qu'ils devront développer pour pouvoir entrer dans une autre formation (qualifiante ou non) ou pour pouvoir trouver un emploi dans le secteur choisi. Les stagiaires listent alors, spontanément, une série de critères qui leur semblent importants : respecter un règlement, un horaire, pouvoir travailler seul et en équipe, être participatif, s'investir dans la formation, etc.

Par la suite, les stagiaires sont amenés à classer et à regrouper tous ces critères



Exposition réalisée par les apprenants de la Maison Mosaïque de Laeken

en quelques grandes compétences. Les plus souvent dégagées sont :

- je comprends et je me fais comprendre ;
- je comprends le cadre dans lequel je me situe (formation ou secteur professionnel) et je sais m'y adapter ;

¹ Centre de recherche lié aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur

² Deux livres de référence : « Les compétences négligées par l'école. Les raconter pour les enseigner » et « Des compétences pour la vie. Des modules pour les enseigner », Éditions Couleur Livres, Bruxelles





- je suis capable de m'intégrer dans un groupe de travail (groupe de formation ou équipe de travail) ;
- je me donne les moyens d'atteindre les objectifs de ma formation / d'apprendre ;
- j'ai un comportement adapté à mon projet.

Lors d'une négociation collective, chaque compétence est développée par les stagiaires. Qu'entendent-ils par s'intégrer dans un groupe de travail ? Que faut-il mettre en place pour y parvenir ?... Ces discussions mènent à une première définition de la compétence, déclinée en différents indicateurs.



Table ronde « Travail des compétences transversales en ISP »

Dans un troisième temps, des activités spécifiques sont mises en place pour pouvoir travailler les compétences dégagées. La réflexion par rapport à l'activité menée permet de confronter

la représentation mentale que les stagiaires avaient de la compétence au vécu des participants. Les compétences sont alors testées et affinées. Les stagiaires identifient ensemble les indicateurs observables (pouvant adopter des formes variées) qui permettent de préciser les qualités attendues par la compétence.

Outre la mise en place d'une véritable dynamique de groupe, ce travail sur les compétences transversales permet d'établir un cadre commun dont les critères sont connus de tous et auquel le formateur et les stagiaires peuvent se référer de manière individuelle ou collective. En outre, ce travail permet de clarifier rapidement le cadre de la formation en référence à un futur contexte de travail et au marché de l'emploi, ce qui donne sens à l'apprentissage et au parcours d'insertion. Enfin, cette démarche permet de constituer, avec les stagiaires, des grilles d'(auto)évaluation auxquelles chacun peut se référer pour évaluer sa progression. Celles-ci permettent à chacun de pointer précisément ce qui peut ou doit être amélioré pour soi et avec les autres.

Pour les chercheurs du Centre Interfaces, l'atout de la méthode est de s'appuyer à la fois sur l'expérience

individuelle de chacun ainsi que sur des situations vécues collectivement par le groupe durant la formation. En outre, elle permet de prendre en compte la dimension affective liée aux apprentissages.



Quiz sur la citoyenneté avec les enfants de l'école des devoirs

En matière de pédagogie, l'essentiel est de réconcilier le stagiaire avec son image de soi et lui permettre d'acquérir des compétences qu'il pourra par la suite transférer dans sa vie quotidienne et professionnelle. La question n'est pas d'évaluer à tout prix mais de donner des outils de progression et des moyens d'apprendre à chacun.

Les compétences clés selon l'Europe

Dans le très célèbre « Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 », sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie,

Journal officiel L 394 du 30 décembre 2006, l'Europe établit une série de compétences clés dont voici la liste :

- La communication dans la langue maternelle qui est la faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire), et d'avoir des interactions linguistiques appropriées et créatives dans toutes les situations de la vie sociale et culturelle ;
- La communication en langues étrangères qui implique, au-delà des mêmes compétences de base que celles de la communication dans la langue maternelle, la médiation et la compréhension des autres cultures. Le degré de maîtrise dépend de plusieurs facteurs et des capacités d'écouter, de parler, de lire et d'écrire ;
- La compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies.



Atelier de numération animé par les stagiaires de la Chom'Hier asbl





La compétence mathématique est l'aptitude à développer et appliquer un raisonnement mathématique en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne, l'accent étant mis sur le raisonnement, l'activité et le savoir. Les compétences de base en sciences et technologies renvoient à la maîtrise, à l'emploi et à l'application des connaissances et méthodologies servant à expliquer le monde de la nature. Elles supposent une compréhension des changements liés à l'activité humaine et à la responsabilité de tout individu en tant que citoyen ;

- La compétence numérique qui implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) et, donc, la maîtrise des technologies de l'information et de communication (TIC) ;

- Apprendre à apprendre lié à l'apprentissage, à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres ;

- Les compétences sociales et civiques. La compétence sociale renvoie aux compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles ainsi qu'à toutes les formes de comportement d'un individu pour participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle. Elle correspond au bien-être personnel et collectif.

La compréhension des codes de conduite et des usages des différents environnements dans lesquels l'individu évolue est essentielle. Par ses compétences civiques, notamment sa connaissance des notions et structures sociales et politiques (démocratie, justice, égalité, citoyenneté et droits civils), un individu peut assurer une participation civique active et démocratique ;

- L'esprit d'initiative et d'entreprise qui consiste en la capacité de passer des idées aux actes. Il suppose créativité, innovation et prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. L'individu est conscient du contexte dans lequel s'inscrit son travail et est en mesure de saisir les occasions qui se présentent. Il est le fondement de l'acquisition de qualifications et de connaissances plus spécifiques dont ont besoin tous ceux qui créent une activité sociale ou commerciale ou qui y contribuent. Cela devrait inclure la sensibilisation aux valeurs éthiques et promouvoir la bonne gouvernance ;

- La sensibilité et l'expression culturelles qui implique la conscience de l'importance de l'expression créatrice d'idées, d'expériences et d'émotions sous diverses formes (musique, arts du spectacle, littérature et arts visuels)³.

³ Selon <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11090.htm>

Tour de table des OISP

Nous vous l'avions annoncé dans L'insertion 75, la FeBISP a créé un groupe de travail sur les compétences transversales dont un premier tour de table a été établi. De manière unanime, les OISP affirment que le développement de compétences transversales est souvent un préalable à l'acquisition de compétences techniques. Leur mobilisation détermine bien souvent la réussite des parcours de formation ou d'insertion.

De plus, conformément à leur mission d'insertion socioprofessionnelle, le développement des compétences transversales est au cœur de la pratique des OISP. Néanmoins, ces compétences n'étant pas encore formalisées, leur développement et leur évaluation peuvent se heurter à la subjectivité de chacun.

Les OISP souhaitent professionnaliser leurs outils afin d'établir des critères objectifs, mais refusent d'adopter un « carcan » pédagogique reproduisant des normes scolaires qui placent le public dans des situations d'échec. Ils ont ainsi fait part des mécanismes déjà mis en place : conseil de participation, grille d'évaluation à partir de comportements observables, listes des compétences spécifiques, etc. Il s'agit maintenant d'échanger les bonnes pratiques et de mener une réflexion afin de les identifier, d'établir un langage commun et de dégager un socle de base. Cette clarification permettra très certainement de renforcer le dispositif ISP.



Allo, Bruxelles ? Allo, la terre ?

Erasme * et une fable parmi d'autres

L.Amma Madin Erasmus

Erasme se retournerait dans sa tombe s'il savait tout ce que l'Union européenne a commis en son nom. Ou plus exactement ce que ses descendants, qu'on nomme « les Erasmus » commettent sous son patronyme. Les papas et les mamans des bambins étudiants (encore du lait derrière les oreilles comme dirait ma copine), pensent qu'ils ETUDIANT, c'est bien connu. Les bambins chéris sont pour la plupart partis... en avion, chargés comme des baudets (ça veut dire « supplément-bagages » en langage Ryanair). Si leur bagage entre dans la cabine, c'est qu'ils ont oublié la moitié (ça veut dire « achats sur place » en langage parental financier). Le mien, je l'ai conduit en voiture, encore sous le choc d'avoir réussi à y enfourner mon petit Erasmus (1m85), son sac à dos, son ordi

(non portable, écran 15 pouces), sa chaîne stéréo (4 baffles), son banc de muscu (z'avez bien lu), mon homme et nos deux mini valises. De coups de fil émus (des parents, car les petits ne veulent pas dépenser en frais gsm, ils n'ont pas encore reçu la bourse, et tout coûte cher, tu t'rends pas compte. Ben tiens chéri-chérie, je connais pas le coût de la vie, c'est pour ça que je travaille) en mails inquiets (m'enfin qu'est ce qu'il fait ? N'est jamais là !), la vie se déroule jusqu'au retour de l'enfant, à peine changé, en ses foyers pour les vacances de Noël. Re-départ de l'enfant. De grands adieux (surtout à ses copains-copines, qui l'ont vu beaucoup plus que vous) l'ont mis dans un état comateux, bon sang, va-t-il s'en remettre, mon tichouchéri a l'air bien déprimé. Au revoir au revoir, à bientôt, on va aller te voir. Car, souvent, les endroits à Erasmus attirent les

parents comme un pot de miel les ours. Espagne, Italie, Grèce, Royaume-Uni, France : l'occasion de visiter, de se cultiver, de voir comment et où l'enfant vit sa première année de « jeune adulte qui a coupé le cordon ». C'est en effet là qu'on voit. Conversation via Skype (heureusement que ça existe) :

- Allo maman-papa, j'ai un problème avec mon proprio.
- Ouïïï.
- J'ai péti le volet de la fenêtre. Il était déjà foutu, ce proprio est une m... Il était bien gentil puis tout d'un coup il me vouvoie et me met en demeure de payer la réparation, alors que son volet était pourrave et...
- Tu pourrais le réparer toi-même, non ?
- Oui, mais le locataire actuel...
- Comment ça ?
- Ben, j'ai déménagé dans le centre.
- Ah ?
- Ben oui, je suis parti de son

rade pourri.

- Sans prévenir le proprio !?
- Ben si, et je lui ai trouvé un autre locataire.
- Mais c'est toi qui as signé le bail !
- Oui, et maintenant il me dit que je ne pouvais pas sous-louer et il a mis le sous-loc dehors et...

Etc. etc. Bref, le proprio ne veut pas rendre la garantie que vous, parents, aviez payée, gloupsss. Autre coup de fil skype, à peine plus tard :

- Allo, maman-papa, j'ai un problème très grave.
- Ouïïï.
- J'ai des amendes.
- Ahhhh.
- Beaucoup.
- Et pourquoi ?
- Parce que j'ai roulé avec mon scooter dans des rues où on ne peut pas rouler et où il y a des caméras, et je pensais que ça ne concernait que les bagnolles et voilà, ça me dégoûte, je

préfère faire de la prison et j'en ai marre de ce pays de c...

- Et tout ça se monte à combien ?
- 80 euros par amende.
- Combien d'amendes ?
- Chais pas encore, ces flics mettent deux mois à les envoyer, m'enfin, 50 au moins. Peut-être 80...
- Quoi ??? Mais, tu nous disais que tu ne roulais pas avec ton scooter, tu n'as pas le permis ni d'assurance, on t'avait dit de le revendre !
- Je sais, mais le permis n'a rien à voir.
- (en chœur) Si !

Etc etc.

- Je vais travailler pour vous rembourser les 5.000 euros, il va me falloir au moins six mois...

Moralité 1 : ce qu'Erasmus ne vous dit pas, c'est que c'est réservé aux riches. Moralité 2 : vous qui deviez bien constater que les projets de votre chère tête blonde n'intégraient pas la perspective « travail », voilà

que le mauvais sort présente un bénéfice secondaire important : parce qu'il aura un diplôme, parce qu'il a pu faire des études supérieures, parce que donc, il est un vrai privilégié, et parce que très brutalement il a dû devenir un homme, votre enfant fera ce qu'il faut pour entrer sur ce marché du travail qui n'ouvre pas les bras aux jeunes et qui leur fait peur. Moralité 3 : pour ceux qui sont moins chanceux, les plus nombreux donc, cette histoire-ci est impossible : ni l'Erasmus, ni les conversations avec les parents par skype, ni l'achat du scooter même pourri, ni la visite des parents là-bas, ni la perspective de travailler rapidement, ni, ni, ni. Rien de tout ça. C'est finalement le plus triste, et même le plus scandaleux de l'histoire.

** Prêtre Hollandais du temps de Charles-Quint, détroqué par conviction que le libre-arbitre est imprescriptible. Par ailleurs grand voyageur.*



Le coin de l'employeur

Le rôle de la personne de confiance

Le rôle de la personne de confiance consiste à soutenir le conseiller en prévention dans sa lutte contre la violence, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel au travail. La personne de confiance s'occupe d'accueillir les personnes qui estiment être victimes d'un tel comportement et elle les aide à chercher des solutions. Selon la loi du 11 juin 2002, la désignation d'une personne de confiance – par l'employeur et avec l'accord de l'ensemble des travailleurs – n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée, surtout dans les entreprises où le conseiller en prévention appartient à un service extérieur. De cette façon, les travailleurs qui estiment être victimes de violence, de harcèlement moral ou de harcèlement sexuel au travail peuvent être directement pris en charge par une personne qui leur prêterait une oreille attentive. L'appartenance de la personne de confiance au personnel de l'association n'est pas obligatoire, mais elle est conseillée. L'employeur donnera à la personne de confiance la possibilité de suivre une formation appropriée.

Sous le soleil de l'été ... Le job d'étudiant

Le travail d'un étudiant pendant l'été est exonéré des cotisations ONSS normales et soumis à des cotisations de solidarité de 7,5% (5% pour l'employeur + 2,5% pour le travailleur) pour autant que la durée du job d'étudiant n'excède

pas 23 jours pendant les mois de juillet, août et septembre. Si les conditions de cette exonération sont remplies, un tel travail n'entraîne pas la perte des allocations familiales. Par contre, en dehors de l'été, pour conserver le droit aux allocations familiales, l'étudiant peut prester au maximum 240 heures par trimestre (3^{ème} trimestre exclu). Pour toutes informations, consultez la brochure « Clés pour ... le travail des étudiants » qui peut être téléchargée ou commandée gratuitement sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale <http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=3628>

Les heures « perdues » par « dysfonctionnement » des transports en commun

Un ou plusieurs travailleurs arrivent en retard ou n'arrivent pas du tout en raison d'un dysfonctionnement des transports en commun : grève, retard, accident. Quel qu'en soit le motif, des heures de travail sont perdues et la question de leur rémunération se pose ... Référons-nous à la base légale, en l'occurrence, la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail. L'art.27, 1^{er} stipule que le travailleur a droit à sa rémunération journalière complète quand, étant apte à travailler au moment de se rendre au travail, il ne parvient qu'avec retard ou pas au lieu du travail, pourvu que ce retard ou cette absence soient dus à une cause survenue sur le chemin du travail et indépendante de sa volonté. La loi est claire : tout réside dans le caractère imprévisible du dysfonctionnement.

Dans la mesure où les perturbations dans les transports n'ont pas été annoncées et ont empêché le travailleur d'arriver à l'heure sur son lieu de travail, il pourra prétendre à une rémunération journalière complète. La situation est différente si le retard voire l'immobilisation des moyens de transport étaient annoncés à l'avance. L'employeur peut, dans ce cas, objecter que le travailleur aurait pu prendre ses dispositions pour arriver (à temps) au travail. Il ne sera pas ici tenu de payer le salaire garanti. Voilà pour ce qui est de la règle. Toutefois, il faut rappeler que ces cas d'espèce font appel au bon sens commun dans le chef des deux parties. La compréhension mutuelle doit également être de mise, tout comme doit l'être la volonté de trouver des solutions à des événements qu'on pourrait qualifier de « dommages collatéraux ».

À pied, à cheval, en voiture ou ... à vélo au boulot !

Sans qu'il s'agisse d'une obligation, depuis 1998, l'employeur peut allouer aux travailleurs une indemnité vélo non imposable pour le trajet entre le domicile et le lieu de travail. Mais pour qu'il y ait exonération fiscale, cette indemnité est plafonnée à 0,15 euros/kilomètre. Si l'intervention de l'employeur excède 0,15 euros, seul ce montant maximum sera exonéré. Attention ! Cette exonération ne peut – pour un même trajet – être cumulée avec une autre intervention de l'employeur dans les frais de déplacement du domicile au lieu de travail, sauf si les indemnités portent sur des sections différentes du trajet

(par exemple, lorsque le travailleur se rend à vélo à la gare puis prend le train jusqu'au lieu de travail). L'indemnité se calcule sur les kilomètres réellement parcourus. Il n'existe aucun barème de référence pour les frais de vélo (par exemple en fonction de la distance parcourue ou du prix de revient du vélo). L'employeur détermine donc ce montant en toute autonomie mais il convient de tenir compte du plafond pour l'exonération d'impôts et de cotisations sociales. À l'heure actuelle, les employeurs qui ressortissent à la Commission paritaire pour le secteur socioculturel sont tenus d'appliquer la CCT du 30 avril 1997 relative au remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail. Concrètement, Les employeurs interviennent dans les frais de transport à concurrence de 50 p.c. du prix de la carte train 2^{ème} classe, pour le nombre de kilomètres séparant de lieu de résidence du travailleur de son lieu de travail, et ce, quel que soit le moyen de transport utilisé et pour autant que le lieu de travail soit situé en Belgique et que la distance parcourue soit égale ou supérieure à 3 km. Suite au dépôt d'un projet de CCT en Scp 329.02 par le banc syndical, un accord pourrait prochainement voir le jour visant à porter à 60% pour tous les travailleurs le niveau de remboursement de ces frais quel que soit le mode de transport utilisé. Les autres modalités de l'indemnité resteraient inchangées sauf ... à prendre en compte les travailleurs adeptes de la petite Reine et leur accorder la fameuse indemnité de 0,15 euros/km pour le nombre de kilomètres séparant le lieu de domicile du travailleur de son lieu de travail.

Réseautage *



Autre séminaire de qualité consacré aux compétences transversales au CSEF

Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Tournai a invité plusieurs personnes ressources en la matière ce 21 mai 2008. Les orateurs présents ont tantôt cerné leur incidence dans la définition des profils métiers et/ou situé leur importance dans la formation et sur le marché de l'emploi. En deux mots pour ceux qui n'étaient pas là : les représentants du Bureau d'Ingénierie en Éducation et en Formation (B.I.E.F) et des Facultés Universitaires Catholiques de Mons (FUCAM), Xavier Rogiers et Caroline Letor ont proposé un cadre pour les définir tandis que Michel Leroy, responsable des ressources humaines de la Compagnie des Cimenteries belges (CCB Italcementi Group) nous a présenté leur formalisation dans l'évaluation du personnel de cette entreprise de taille. Contrairement à l'association « Trace » de Mont-Saint-Aubert qui développe spécifiquement ces compétences avec un public peu qualifié

dans la recherche d'un emploi... Pour Forem Formation, le parti pris est de ne pas les dissocier des formations axées sur l'acquisition des compétences techniques. Et pour Marc Thommès, président du Conseil de l'Éducation et de la Formation, ces compétences transversales devraient notamment faire l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux dans la régulation du marché de l'emploi. Tous ont admis combien les compétences transversales participaient au bon déroulement du travail accompli, à la bonne intégration dans une équipe de travail et à l'optimisation des relations sociales dans l'entreprise. Et oui, avant même d'être des travailleurs, les individus sont des êtres humains !

La CESSOC déménage

Une page se tourne, puisque depuis sa création en 1993, la Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel, en abrégé la CESSOC était hébergée à la Ligue des Familles. La CESSOC

s'est constituée en novembre 1993 en vue de coordonner la représentation des employeurs francophones et germanophones à la Commission paritaire pour le secteur socioculturel. Elle organise son travail de la manière suivante :

- la représentation des employeurs du secteur dans la Commission et les sous-commissions du secteur socioculturel ainsi que dans les comités de gestion des fonds sociaux, notamment de soutien à la formation et au Maribel social ;
- des actions d'influence et d'impulsion auprès des pouvoirs publics et des parlements pour défendre les intérêts des employeurs du secteur ;
- la représentation des employeurs du secteur au sein des organisations intersectorielles du non marchand et participation aux négociations et actions intersectorielles, par exemple, dans le cadre des accords non marchand.

La Fédération des Employeurs du Secteur de l'Éducation permanente et la Formation des Adultes (FESEFA) est membre de la CESSOC. Par ce biais, la FeBISP siège au Conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale. La FeBISP participe à de nombreux

groupes de travail transversaux organisés par la Confédération. Du 18 au 20 juin, la CESSOC s'envole et emménage seule, c'est pourquoi les bureaux seront fermés durant ces 3 jours.

Contact :

CESSOC

Nouvelle adresse à partir du 23 juin 2008 : Rue Josaphat, 33 à 1210 Bruxelles
Tél. inchangé : 02 512 03 58
Fax inchangé : 02 511 19 99
Courriel inchangé : mlocbxlville@hotmail.be

De la CCPQ au SFMQ

Prochainement, un décret et un accord de coopération entre les trois entités fédérées francophones devraient permettre la mise en route du Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ), structure destinée à remplacer la Commission communautaire des professions et des qualifications

(CCPQ). Destiné à produire des référentiels de métiers et des référentiels de formation avec un langage commun utilisé par l'ensemble des acteurs du champ de l'emploi, de la formation et de l'enseignement, la composition du SFMQ a été sujette à débat. Une première version du projet établie par le ministre Tarabella, prévoyait la présence de représentants des ministres concernés, de représentants des partenaires sociaux (syndicats et employeurs), de l'enseignement et de la formation en ce y compris un représentant des OISP/EFT wallons, dans la mesure où les travaux du SFMQ visent à faire collaborer les acteurs majeurs de l'emploi, de l'enseignement et de la formation pour établir des référentiels en phase avec la réalité du marché du travail. Il manquait donc à tout le moins la présence de représentants des Services publics d'emploi (Forem et Actiris) et des OISP bruxellois. L'avis du Comité économique et social de la Région wallonne (avis 925 du 21 avril 2008) allait en ce sens en préconisant la présence des OISP bruxellois et wallons, chacun avec voix délibérative et la présence de l'enseignement supérieur. Toutefois,

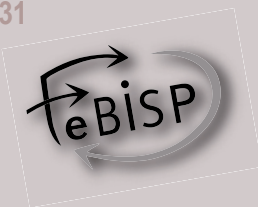
une deuxième version du projet de décret occultait la présence de ces trois derniers types d'acteurs. Saisie par la ministre Françoise Dupuis, l'avis de la CCFEE (n°77 du 27 mai 2008) rétablit cette présence avec néanmoins une proposition majoritaire et non pas unanime quant à la présence des OISP. Bruxelles Formation estimant que seuls des services publics devraient faire partie du SFMQ. In fine, les ministres compétents ont tranché en intégrant la présence des services publics d'emploi, de l'enseignement supérieur et la ministre Dupuis est intervenue pour que soit intégrée celle des OISP bruxellois.

Réforme du partenariat Actiris pour les OISP : en route pour 2009

Fin mai, les opérateurs de formation ISP ont reçu par Bruxelles Formation le formulaire d'appel à projets pour 2009. À priori pas de grands changements, sauf que pour la première fois, un seul et même document sert au conventionnement des actions de formation ISP avec Bruxelles



Réseautage *



formation et avec Actiris. En effet, un premier pan de la réforme du partenariat entre Actiris et le secteur des OISP est en passe d'être achevé. Il concerne les actions réalisées par les opérateurs de formation ISP (à l'exclusion donc des Missions Locales et des opérateurs de guidance spécifique). Si les principes des actions à réaliser en termes d'accueil et d'accompagnement et les principes du mécanisme de subventionnement font l'objet d'un consensus, grâce à une réelle concertation entre Actiris et la FeBISP, il reste néanmoins des points techniques à régler d'ici fin juin. Globalement, le secteur voit son enveloppe financière augmenter (saluons ici la décision du comité de gestion d'Actiris). Cette augmentation était rendue nécessaire du fait de l'accroissement des activités à réaliser et de l'augmentation importante du nombre de personnes se présentant dans les organismes ISP (ce dernier point résultant notamment des politiques d'activation). Considérant l'impossibilité de tout nouveau conventionnement des années précédentes, il y a donc dans cette augmentation une part de réajustement à la réalité des actions organisées.

Validation des compétences

Le 20 mai 2008, le Consortium de validation a présenté la validation des compétences et les Centres actifs sur son territoire. Il voulait informer les acteurs de l'insertion, les RAE et les CPAS sur la validation, l'offre existante à Bruxelles et en Wallonie et, le cas échéant orienter les usagers vers la validation. La partie bruxelloise fut particulièrement détaillée grâce à la présence des Centres de validation bruxellois qui y ont exposé les métiers disponibles. Les objectifs de la journée étaient :

- faire connaître la validation des compétences vue comme hermétique, abstraite, lointaine et informer de son développement ;
 - développer de manière simple l'offre existante avec les Titres de compétence associés aux métiers, les critères d'évaluation, les tâches et les Centres agréés ;
 - préciser comment un usager doit s'armer pour réussir une épreuve de validation ;
 - informer sur les outils disponibles : imprimés et www.validationdescompetences.be.
- Le tout en portant une attention particulière à l'aspect individuel de la démarche et à préciser que

le secteur de l'insertion ne doit aucunement modifier son offre en fonction de la validation des compétences.

Formation en Alternance : revalorisation par l'homogénéisation

Selon leur inscription dans un centre de formation en alternance (Cefa) ou au sein d'un organisme de formation des classes moyennes, les jeunes bénéficient de statuts différents. Premièrement, les contrats d'alternance sont de quatre jours en entreprise pour le Service formation PME (SFPME) et l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) contre trois jours pour les Cefa. Deuxièmement, l'encadrement accordé à l'IFAPME est d'un délégué à la tutelle pour 140 jeunes tandis qu'un Cefa bénéficie d'un accompagnateur pour 60 à 70 élèves. Troisièmement, les titres obtenus peuvent être différents. Cette filière qui pâtit d'une aura négative, va probablement être homogénéisée afin d'être revalorisée et devenir un réel choix pour les jeunes. À suivre...

Appel à projets fédéral 2008 pour l'économie sociale

Marie Arena, la Ministre des Pensions, de l'Intégration Sociale et de la Politique des Grandes Villes, a décidé de réserver une enveloppe d'1 million d'Euros dans son budget économie sociale pour le développement de projets-pilotes et d'initiatives innovantes dans le cadre de l'économie sociale (telle que définie dans l'accord de coopération économie plurielle). Ces moyens seront répartis au terme d'un appel à propositions qui se clôturera le 30 juin 2008. Sont visés :

- les projets-pilotes en économie sociale mis en place dans de nouvelles niches, de nouveaux concepts, de nouveaux dispositifs ;
- les initiatives innovantes en économie sociale à la base d'innovation sociale, environnementale et/ou économique ;
- le démarrage de nouvelles activités et de nouvelles pratiques. Les organisations intéressées doivent introduire leur demande sur base des formulaires disponibles sur le site de la cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale : <http://www.socialeconomy.be/FR/Projects/subsides.htm>

Le fonds de l'économie sociale et durable en voie de régionalisation

Le Conseil des Ministres du 16 mai 2008 a adopté les propositions de la Ministre Arena, Ministre des Pensions, de l'Intégration Sociale et des Grandes Villes sur le futur du Fonds de l'économie sociale et durable. Ces propositions permettent le remboursement des obligataires au 27 juin 2008 c'est-à-dire en respectant l'échéance légale. Elles organisent également la discussion sur la reprise de l'activité du Fonds par les Régions si elles le souhaitent. Pour rappel, Le Fonds de l'économie sociale et durable (FESD) est une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (scrl-fs) constituée par la loi-programme du 8 avril 2003 qui entend poursuivre 2 objectifs majeurs :

- offrir aux citoyens une formule d'épargne éthique, avec garantie d'état. Le Fonds a une fonction d'exemple en matière d'investissement éthique et d'épargne solidaire ;
- soutenir l'économie sociale et durable via « toute forme d'intervention au profit d'organisations ou d'entreprises qui font partie de l'économie sociale et durable, notamment la participation

au capital et/ou l'octroi de prêts » (missions reprises dans les dispositions légales et les statuts). Ces objectifs « stratégiques » ont été déclinés en objectifs « opérationnels ». C'est ainsi que le FESD se doit :

- d'investir ou prêter un montant minimum de 70% de ses moyens (52,5 millions d'Euros), dans l'économie sociale et durable (90% sera placé en crédit avec un taux d'intérêt moyen de 2% et 10% en participation à 0%) ;
- de placer un montant maximum de 30% de ses moyens (22,5 millions d'Euros), dans des investissements éthiques.

Pour remplir ses objectifs, le FESD a fait appel à l'épargne citoyenne et a rassemblé, en juin 2003, 75 millions d'Euros par le biais d'un emprunt obligatoire avec garantie de l'état et avantage fiscal. Grâce à ces moyens, sur la période 2003 à 2008, le FESD a approuvé, pour 45.483.972 Euros de prêts et participations dans l'économie sociale. Ces moyens ne sont pas négligeables et ont fait du FESD un instrument incontournable pour le plein développement du secteur de l'économie sociale. Renseignements complémentaires : Jérémie Demeyer, porte-parole de la Ministre Marie Arena, tél : 02 238.28.68

Annonces

La FeBISP a l'honneur de vous présenter son conseil d'administration renouvelé

L'assemblée générale statutaire de la FeBISP du 2 juin 2008 a vu la sortie de trois membres du Conseil d'administration et l'élection de deux administrateurs. Le CA compte à présent sept personnes. Isaac Domb de PretNet Services, réélu, prolonge son mandat entamé en 2006. Ileana Rosselli de la Mission Locale de Molenbeek, élue, fait son entrée au sein du CA de la FeBISP. Nous lui souhaitons la bienvenue ! Jean-Philippe Martin, de la Mission Locale de Saint-Gilles et ancien président de la FeBISP, a vu son mandat s'achever. Il nous quitte après 6 ans de « bons et loyaux services ». Pierre Devleeschouwer, de FIJ et ancien secrétaire de la FeBISP, a également terminé son mandat et nous quitte après 6 ans et demi de participation aux nombreux conseils d'administration. Merci à eux pour tout le travail fourni durant ces années, nous continuerons de les côtoyer durant les Assemblées Générales. Les autres administrateurs sont Danièle Rongé du CF2M, Jacqueline Bailly de Proforal, Georges Bernaerts d'Arpajje, Pascale Desrumeaux de Cannelle et Martine De Vos de la COBEFF. Le CA se réunit au moins une fois par mois, et exige donc de ses administrateurs un investissement important. Merci à eux !

Attention, l'asbl Ateliers du soleil nous demande de publier l'annonce suivante

Ces derniers mois, nous avons accueilli au sein de nos cours de français et d'alphabétisation des personnes qui, désespérées quant à l'évolution lente et négative de leur demande de séjour, n'ont eu comme seule alternative que de faire la grève de la faim pendant plusieurs semaines. Récemment, un groupe de ces grévistes résidant dans un local de la Communauté Française à la rue Royale a obtenu un document d'identité provisoire. Mais ils ne pourront voir leur séjour stabilisé qu'à la condition de trouver un emploi. Avis aux éventuels employeurs...

Contact :
Ateliers du Soleil asbl
Rue de Pavie, 53
1000 Bruxelles
Tél : 02 736 78 95
Fax : 02 742 04 06
asoleil@pi.be
www.ateliersdusoleil.be

Deux nouvelles formations transversales en préparation au Fonds de formation continuée de l'ISP bruxelloise (FFISP) à la rentrée. C'est gratuit et nous comptons sur votre intérêt !

Les formations mises en place ce premier semestre s'intitulaient « Analyse comptable et budgétaire » et « Clés pour comprendre et analyser les défis de l'insertion

socioprofessionnelle ». L'une était organisée par Giovanna Angius et l'autre par le Collectif Formation Société (CFS). Elles se sont déroulées en avril et mai 2008 et ont connu un vif succès. Nous préparons actuellement deux nouvelles formations :

- Une formation à la « Gestion des ASBL ».
Contact : CESEP ASBL, Christelle Van Uytvinck : christel.vanuytvinck@cesep.be
- Une formation intitulée « Accès des étrangers à la scolarité et au marché du travail », organisée par le CIRÉ. Contact : Françoise Leroux : fleroux@cire.irisnet.be

Nous vous demandons à ce stade-ci de manifester votre intérêt en vous pré-inscrivant à ces formations en écrivant aux adresses e-mail renseignées ci-dessus. Le FFISP prendra ensuite contact avec les prestataires pour convenir de dates dans le courant du second semestre. Nous vous tiendrons informés par courriel de celles-ci et les programmes définitifs seront alors disponibles sur le site de la FeBISP.

Chers lecteurs et lectrices,

C'est fou ce que le temps passe vite. Nous voilà déjà à la veille des grandes vacances, ce qui signifie que lorsque vous aurez refermé ce numéro de « L'insertion », vous devrez attendre le mois d'octobre pour nous retrouver.

Nous vous souhaitons donc d'ores et déjà, chers lecteurs et lectrices, de bonnes vacances ensoleillées.

L'équipe de la FeBISP

L'insertion N° 78

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion sera consacré aux aides aux entreprises et sortira dans le courant du mois d'octobre 2008.

L'@insertion n° 33

Le prochain numéro de L'@insertion sortira en septembre 2008. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be

Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site www.febisp.be



Le Cinquantenaire à Bruxelles